Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20240328-150538-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2024

Date de convocation : 22/03/2024

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

Conseillers en exercice : 101

Conseillers présents : 65

Conseillers votants : 88

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

****

Délibération n° CC/24-8

Contrat de ville 2024-2030: Engagements Quartiers 2030

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *22 mars 2024*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 28 mars 2024 à 19h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Pascal JOLLY (GASNY), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Christian FOURNIAL (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS HEBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAEVE (MERCEY), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Erika SIMEK (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), François

OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Marie-Christine GINESTIERE (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Pierre-Yves JOURDAIN (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Gilbert CODA (suppléant de Lorraine FERRE - HARDENCOURT COCHEREL), Bruno DUBOT (suppléant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE), Florence ROPARS (suppléant de Jérôme FOUCHER - LA HEUNIÈRE)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Geneviève CAROF à Madame Laurence MENTION
Madame Anne PROUVOST à Monsieur Christophe BASTIANELLI
Monsieur Michel CITHER à Monsieur Christian BIDOT
Monsieur Gilles LE MOAL à Monsieur Jérôme PLUCHET
Monsieur Vincent LEROY à Monsieur Pascal LEHONGRE
Madame Lydie LEGROS à Monsieur Guillaume GRIMM
Monsieur Serge FONTAINE à Monsieur Didier COURTAT
Madame Jessica RICHARD à Monsieur Christian LE PROVOST
Madame Véronique BABIN PREVOST à Madame Martine VANTREESE
Monsieur Michel LAGRANGE à Monsieur Patrick LOSEILLE
Monsieur Bernard LEBOUCQ à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Hervé PODRAZA à Madame Pieternella COLOMBE
M. Jean-Marie MBELO à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Nicole BALMARY à Mme Paola VANEGAS
M. Olivier VANBELLE à Mme Catherine DELALANDE
M. Christopher LENOURY à Mme Patricia DAUMARIE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Dominique MORIN
M. Youssef SAUKRET à M. Jérôme GRENIER
M. Denis AIM à M. Yves ETIENNE
M. Raphaël AUBERT à Mme Marie-Christine GINESTIERE
M. Gabriel SINO à Madame Martine SEGUELA
Madame Catherine MIKLARZ à Madame Annick DELOUZE
Monsieur Jean-Pierre TAULLÉ à Madame Aline BERTOU

Absents :

Madame Lydie CASELLI
Monsieur Dominique DESJARDINS BROSSEAU
Monsieur Jean-Luc MAUBLANC
Monsieur Laurent LEGAY
Monsieur Xavier PUCHETA
Monsieur Claude LANDAIS
Monsieur Jean-Pierre SAVARY
Monsieur Rémi FERREIRA
Madame Héléna MARTINEZ
Monsieur Patrick DUCROIZET
Madame Lorraine FERRE
Monsieur Michel PATEZ
Monsieur Jérôme FOUCHER

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 actant l'exercice de la compétence Politique de la Ville par les EPCI ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » du secrétariat d'Etat chargé de la ville ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que les axes prioritaires du contrat de ville 2024-2030 ont été définis sur la base d'une large consultation des habitants des quartiers politique de la ville de Vernon ainsi que des différents partenaires œuvrant au sein des quartiers politique de la ville ;

Considérant que le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » a été validé par le COPIL du 22 février 2024 associant les signataires à savoir : l'Etat, SNA, la ville de Vernon, la CAF de l'Eure, la Région Normandie, le Département de l'Eure et Mon Logement 27 ;

Considérant que ne prennent pas part au vote François OUZILLEAU, Léocadie ZINSOU, Jean-Marie M BELO, Johan AUVRAY, Dominique MORIN, Jérôme GRENIER, Nicole BALMARY, Olivier VANBELLE Marie-Christine GINESTIERE, Catherine DELALANDE, Christopher LENOURY, Evelyne HORNAERT, Raphaël AUBERT, Patricia DAUMARIE, Yves ETIENNE, Sylvie GRAFFIN, Youssef SAUKRET, Paola VANEGAS, Denis AÏM, Lorine BALIKCI, Pierre Yves JOURDAIN, Gabriel SINO, Pascal LEHONGRE, Martine SEGUELA, Thibaut BEAUTE,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » et ses annexes.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de ville 2024-2030 ainsi que tout document contractuel.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de

réponse au terme d’un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Contrat de ville

Engagements Quartiers 2030

Sommaire

Préambule page 3

I. Présentation territoriale page 4
1 SNA pilote du nouveau contrat de ville page 4
2 Une ville centre : Vernon page 6
3 Les quartiers politique de la ville de SNA page 7
3.1 Un nouveau quartier : les Eglantiers -Valmeux Blanchères -Boutardes page 8
3.2 Le quartier des Valmeux-Blanchères page 9
3.3 Le quartier des Boutardes page 10

II. L'élaboration du contrat de ville 2024-2030 : démarche et méthodologie page 11
1. Portrait des QPV de Vernon page 12
Données démographiques page 12
Niveau de vie page 13
Education page 15
Emploi page 16
Logement page 17
Sécurité page 18
Santé page 19
Synthèse page 21
2. Les principaux acquis de la période 2015-2023 page 22
3. La consultation citoyenne page 23

III. Les axes stratégiques 2024-2030 page 29
1 Citoyenneté page 30
2 Education, réussite scolaire page 32
3 Culture et sport page 35
4 Prévention de la délinquance page 38
5 Accès aux droits et aux services publics page 41
6 Insertion professionnelle page 44
7 Cadre de vie page 46
8 Santé page 49
9 Accompagnement vers la transition écologique page 51

IV. Gouvernance, pilotage, animation et suivi du contrat de ville page 53

V. Engagements des partenaires page 55

Signatures des partenaires page 61

Annexes page 62

Préambule

« La politique de la ville est une politique de transition permettant aux territoires connaissant les dysfonctionnements les plus importants de devenir, grâce à la concentration des efforts publics, des quartiers comme les autres. »

La politique de la ville vise à réduire les inégalités entre les territoires, à revaloriser les quartiers les plus en difficulté et à favoriser l'égalité des chances entre tous les citoyens.

Le présent contrat de ville traduit la volonté de l'ensemble des élus, des acteurs du territoire et des partenaires de la politique de la ville de mettre en place une politique spécifique qui vise à réduire les écarts de situation entre les habitants de l'agglomération.
Ainsi, aux côtés de l'agglomération et de la ville de Vernon, l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et Mon Logement 27 ont décidé de s'engager dans une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés du territoire.

L'appréhension des quartiers, même si elle est spécifique au regard de leurs caractéristiques, doit être pensée à l'échelle de l'agglomération et dans le cadre des politiques publiques. Ainsi, le contrat de ville permettra l'allocation de moyens spécifiques, mais ils seront insuffisants au regard des enjeux repérés sur ces quartiers. Le développement de ces territoires doit pouvoir s'appuyer sur la mobilisation prioritaire des politiques sectorielles de l'ensemble des signataires. Ce contrat est porteur des engagements de l'ensemble des partenaires, engagements qui devront rester constants et forts tout au long de sa durée pour permettre une amélioration des conditions de vie de l'ensemble des habitants.

Cadrage des contrats 2024-20230

« Les contrats de ville 2024-2030 constituent désormais le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. »

Le Comité interministériel de la ville du 27 octobre 2023 s'inscrit dans la suite de la loi de 2014, en donnant la priorité à l'adaptation des contrats de villes aux spécificités locales et aux ambitions des élus et des habitants.

Les nouveaux contrats de ville :

- doivent être recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants,
- seront élaborés selon une géographie prioritaire actualisée
- s'appuieront sur des enjeux limités au regard des besoins et des ressources de chaque territoire (*cf. circulaire du 31 août 2023)*

Les réponses apportées aux enjeux locaux doivent :

- s'appuyer sur les différents dispositifs de la politiques de la ville,
- permettre d'identifier les acteurs et leviers à mobiliser,
- renforcée l'articulation entre les moyens mobilisés au titre de la politique et du droit commun portés dans le cadre des autres politiques publiques de l'État, de ses opérateurs (ANRU, ANAH, ...) et des collectivités territoriales et de leurs groupements.

I. Présentation territoriale

1. Seine Normandie Agglomération, pilote du nouveau contrat de ville

Seine Normandie Agglomération est le résultat de la fusion au 1er janvier 2017 de trois intercommunalités : la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, la communauté de communes des Andelys et de ses environs et la communauté de communes Epte-Vexin-Seine. Cette nouvelle intercommunalité, composée aujourd'hui de 61 communes et de 82 615 habitants.

Seine Normandie Agglomération (SNA) est un territoire idéalement situé sur l'axe Seine entre Paris et Rouen qui jouit d'une grande accessibilité et conjugue harmonieusement dynamisme urbain et environnement naturel réservé.
Le territoire est desservi par l'autoroute A13, la Seine et plusieurs lignes SNCF.

SNA est dotée d'un pôle d'excellence industrielle, le Campus technologique de l'Espace, afin de se donner les moyens de créer des conditions favorables à l'innovation, à la création d'entreprises de pointe et à la formation.

En outre, SNA est dotée de nombreux atouts touristiques tels que le célèbre village de Claude Monet ou encore le Château-Gaillard.

Toutes les compétences de SNA s'inscrivent, de façon transversale, dans une démarche de développement durable.
SNA développe des actions d'envergure dans ce but : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Plan Alimentaire Territorial (PAT), SNA territoire 100% ENR d'ici 2040, ou bien encore, la dématérialisation de plusieurs services publics ou l'alimentation en énergie verte de plusieurs bâtiments intercommunaux.

Seine Normandie Agglomération présente des indicateurs plutôt favorables par rapport aux autres EPCI de Normandie

EPCI	Taux de Pauvreté*	Taux d'emploi des femmes**	Taux d'emploi des hommes**	Réussite au brevet***	Taux de logements sociaux****
SNA	12.3	62	68.9	87.1	14.9
Seine Eure	13.7	61.4	66.3	89.2	22.7
Evreux	15.5	61.3	65.2	87.2	22.5

** Source : Insee, FiLoSoFi 2018*
*** Source : Insee, estimations démographiques, RP 2017*
**** Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp 2019-2020*
***** Source : Insee, estimations démographiques, RP 2017*

2. Une ville centre : Vernon

La ville-centre, Vernon qui compte 24 056 habitants, profite de nombreux atouts, dont notamment le trafic fluvial touristique et des entreprises de technologie de pointe tel que Ariane Group.
Sa gare qui relie Paris en 50 minutes, deuxième gare de Normandie par son trafic de voyageurs, en fait une ville dynamique.
Les bords de Seine sont aujourd'hui valorisés par une activité touristique. Le quai des croisiéristes, situé à l'est du pont, accueille de nombreux touristes, en particulier américains, venus profiter d'une journée à Giverny,

Néanmoins, les 2 indicateurs de fragilité sociale établis par l'Insee soulignent une vulnérabilité qui doit servir à mesurer la situation et objectiver le regard.

Indicateurs	Vernon	SNA	EURE
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - *2019*	17.2	8.7	10.3
Part de la population de moins des 65 ans à bas revenu - *2021*	31.8	18.5	17.9
Taux de pauvreté	22	12.3	12.3

Indicateurs de fragilité sociale (en %)

Insee, Recensement de la population (RP) exploitation principale et complémentaire, Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF

3. Les quartiers politique de la ville de Seine Normandie Agglomération

L'Observatoire National de la Politique de la Ville dans son rapport 2022 consacré aux « typologies des quartiers prioritaires » classe, comme pour les années précédentes, les QPV de Vernon en catégorie « quartiers ségrégés » et « quartiers en difficulté dans un environnement industriel ».

Les communes dans lesquelles se situent « les quartiers ségrégés » comportent une part relativement faible de population en politique de la ville, et ces quartiers ont accès à un nombre important d'équipements. En revanche, l'écart du taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI est très important de même que l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes. Les étrangers et les ménages de plus de 6 personnes y sont proportionnellement plus nombreux. Les collégiens du quartier fréquentent plus souvent un établissement défavorisé ou bien classé en REP ou REP +.

Les quartiers ségrégés ne semblent pas bénéficier d'une certaine mixité sociale. De plus, les écarts entre les quartiers ségrégés et leur environnement ont tendance à s'accentuer fortement ces cinq dernières années, la variation des revenus de ces quartiers a été de six points inférieure à celle des EPCI dans lesquels ils se situent, contre quatre points pour les quartiers prioritaires en général.

« Les quartiers en difficulté dans un environnement industriel » se situent dans un environnement défavorisé sur le plan de l'emploi. Les destructions d'emplois y ont été nombreuses entre 2008 et 2013. Le taux d'emploi dans ces quartiers en difficulté est faible et la part des ménages qui reçoit au moins une allocation de chômage est importante. De plus, la part des emplois précaires est également élevée.

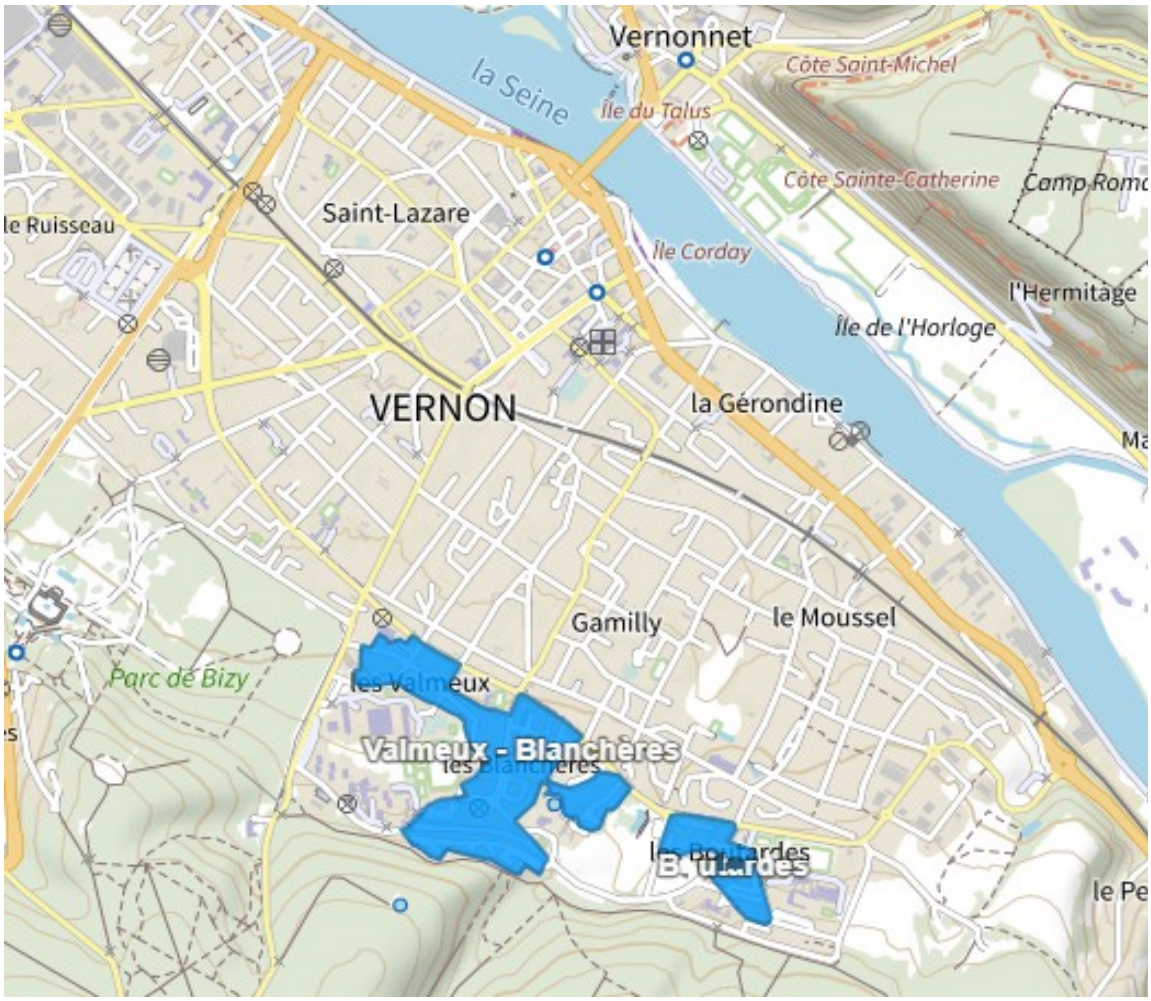
Vernonnet
la Seine
Île du Talus
Côte Saint-Michel
Côte Sainte-Catherine
Camp Roma
le Ruisseau
Saint-Lazare
Île Corday
l'Hermitage
Île de l'Horloge
VERNON
la Gérondine
Gamilly
le Moussel
Parc de Bizy
les Valmeux
Valmeux - Blanchères
les Blanchères
les Boulardes
le Pe

3.1 Un nouveau quartier politique de la ville : les Eglantiers, Valmeux, Blanchères, Boutardes

A noter : le décret du 28 décembre 2023 acte la fusion des 2 QPV Valmeux-Blanchères et Boutardes auquel est ajouté une nouvelle zone d'intervention : une partie du quartier des Eglantiers.
Désormais, SNA ne compte plus qu'un seul QPV nommé : « Les Eglantiers, Valmeux, Blanchères, Boutardes.»

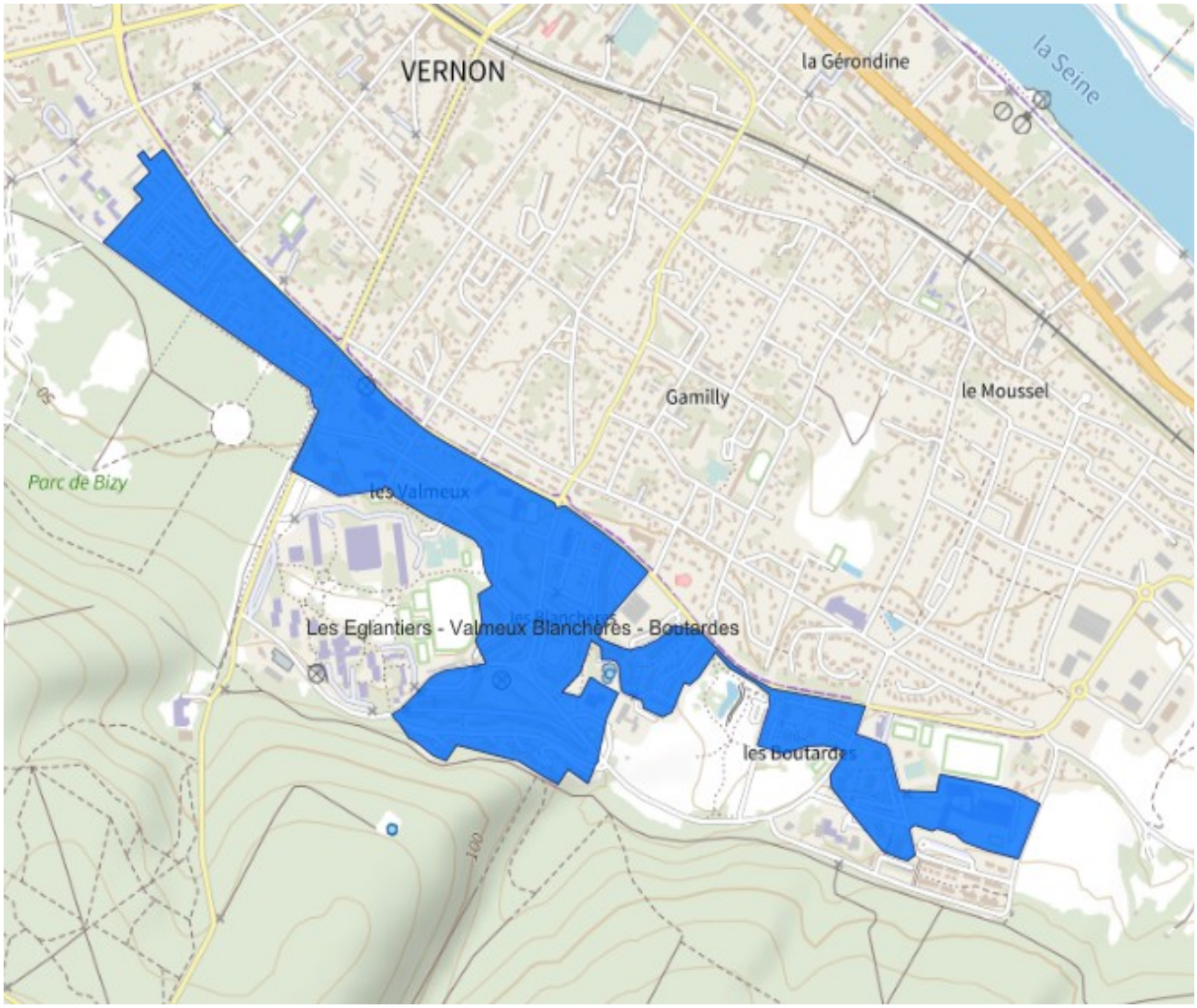

Les données pour le nouveau QPV « Les Eglantiers - Valmeux, Blanchères - Boutardes » ne sont pas encore mobilisables sur le SIG ville, elles le seront progressivement au cours du 1er semestre 2024.
Ainsi, le diagnostic qui suit, repose sur les données de la géographie prioritaire précédente à savoir : le quartier Valmeux-Blanchères et le quartier des Boutardes.

3.2 Le quartier des Valmeux-Blanchères

Le quartier Valmeux-Blanchères, compte 3 095 habitants (soit près de 13% de la population de Vernon).

Il est doté de nombreux services/structures (liste non exhaustive):

- l'Espace Information Médiation qui comprend un Point Budget Conseil et un accueil Maison France Services,
- un Espace Santé,
- un centre médico- social : service social, PMI et Service Educatif Enfance Famille,
- une médiathèque,
- l'Espace Laïque Vernonnais,
- le Programme de Réussite Educative,
- l'association Une Pensée,
- l'association Accueil Service,
- 2 écoles primaires et 1 école maternelle et le lycée Georges Dumézil,
- 1 crèche familiale « les 1000 pattes » et un multi-accueil « La Récré ».

Il compte, en outre, plusieurs commerces (superette, snack, coiffeur…) répartis sur 2 zones : aux Valmeux et aux Blanchères où se tient tous les jeudis un marché très fréquenté.

3.3 Le quartier des Boutardes

Le quartier des Boutardes, construit à partir de 1970, est plus excentré et isolé du reste du parc social par une coupure non urbanisée (le Vallon Saint Michel).

Le quartier des Boutardes, compte 851 habitants (soit 3.5% de la population de Vernon).
Ce quartier a bénéficié d'une opération ANRU entre 2009 et 2014 d'un montant de 75 millions d'euros.
Ces travaux ont permis de dédensifier le quartier et de créer de nombreux espaces verts.

Ce quartier situé en bordure de forêt est plutôt agréable.

Il est doté de plusieurs équipements et structures (liste non exhaustive) :
- l'Espace Simone Veil au sein duquel est implantée une antenne CAF
- le collège Cervantès
- les jardins familiaux
- la salle Jacques Brel.

Il est toutefois dépourvu de commerces.

R JÉRÔME D'ARCON
R DES PLANTES
ÉC.
R DE NORMAN
SEN SOLANGE FERNEX
R KLEBER LEROUGE
BD D'AYLMER
les Boutardes
R DU QUEBEC
R DES CARREAUX
R GEORGES ANDRE
Coll.
VOI DE CLERMONT
R DE LA FORET
R EDITH BLANCHET
R DE LA FORET
100

II - L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 : DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

SNA a lancé dès juillet 2023 une démarche d'élaboration de son futur contrat de ville.
Cette démarche globale s'est structurée autour d'une méthodologie intégrée de l'amont : prise en compte de l'existant, à l'aval : le présent contrat de ville avec des orientations opérationnelles.

Ainsi, la démarche s'est appuyée sur :

1. un diagnostic territorial des quartiers concernés (reposant principalement sur les données du SIG Insee),
2. les acquis du contrat de ville 2015-2023,
3. une large consultation citoyenne, appréhendée sous 2 angles complémentaires : questionnaires et consultation directe élus/habitants,
4. la définition des axes stratégiques 2024-20230 en concertation avec les futurs signataires du contrat.

La démarche a été fondée sur l'association de l'ensemble des acteurs : élus, services/partenaires institutionnels, associatifs et habitants.

1- PORTRAIT DES QPV DE VERNON

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Population

Année	Valmeux-Blanchères	Boutardes	QPV Vernon	Vernon
2018	3 095	851	3 946	24 056
2013	3 590	1 180	4 770	24 986

Données Insee

En 2018, 16.4% des habitants de Vernon résident au sein des QPV, alors qu'ils étaient 19% en 2013.
On souligne ainsi une baisse notable du nombre d'habitants sur les QPV en 5 ans (- 18%) et dans une moindre mesure une baisse des habitants de Vernon (- 5%).

Répartition de la population par sexe et âge

Indicateurs	Valmeux Blanchères	Boutardes	Vernon
Hommes (%)	46,4	50,7	46,4
Femmes (%)	53,6	49,3	53,6
Moins de 15 ans	26.7	25.1	19.6
Moins de 25 ans (%)	42	37,5	31
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	40,6	36,5	29,2
60 ans ou plus (%)	16,4	19,3	25,6
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	17,2	20,7	28,2
Indice de jeunesse (- 20 ans / 60 ans et plus)	2,2	1,5	1

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Nationalité

Indicateurs	Valmeux Blanchères	Boutardes	Vernon	Val de Reuil	La Madeleine
Étrangers (%)	30	39,7	14,3	16,2	35

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ménages

Indicateur	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Familles monoparentales	22.3%	17.8%	18.7%
Ménages de 6 personnes ou plus	8.6	6.9	3.2

Source : Insee, Recensement de la Population 2021

A RETENIR

Les deux quartiers concentrent :

- une population majoritairement jeune (plus d'1 habitant sur 4 est âgé de moins de 15 ans) avec un indice jeunesse élevé,

- une part élevée d'habitants de nationalités étrangères,
- une part élevée de familles monoparentales sur le quartier Valmeux-Blanchères.

NIVEAU DE VIE

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux de bas revenus (%)*	66.5	69.9	31.3
Taux de pauvreté **	45.5	50.2	21.9
Part des ménages imposés (%)	27.6	23.2	48
Revenus fiscaux déclarés mensuels troisième quartile***	1 310 €	1 070€	2 450 €

**le taux de bas revenus est le % de personnes dont les revenus fiscaux sont inférieurs à 60% du revenu médian*
***Le taux de pauvreté est le % de personnes dont tous les revenus disponibles sont inférieurs à 60% du revenu médian (20 500€)*
*** 75% des salaires sont inférieurs à ….*
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2019

Evolution du taux de pauvreté 2014-2019 au sein des QPV

Foyers allocataires percevant au moins une prestation CAF

Indicateurs	Valmeux Blanchères	Boutardes	VERNON
Nombre de foyers allocataires	1 001	321	5 870
Population couverte	2 651	720	14 359
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	7,6	5,9	9.5
Allocataires isolés (%)	39,4	48.8	45.2
Couples sans enfant (%)	6,6	9,3	5.6
Couples avec enfant(s) (%)	31,8	24,9	32.9
Couples avec 3 enfants et plus (%)	16,3	10,3	12.5

Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2021

Structure des revenus disponibles

Indicateurs	Valmeux Blanchères	Boutardes	Vernon
Prestation sociales (%)	26,5	28,6	9
Revenu du patrimoine (%)	1,9	1,4	6.4
Pensions, retraites et rentes (%)	21,4	21,5	29.8
Revenus d'activités (%)	58,3	55,6	70.1

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) – 2019

A RETENIR

Les habitants des QPV ont un niveau de vie inférieur de 50% par mois à ceux de la moyenne communale.
Le taux de pauvreté des QPV a légèrement diminué entre 2018 et 2019 mais reste sensiblement au même niveau que 2015.

EDUCATION

La circonscription de Vernon compte un Réseau d'Education Prioritaire (REP). En 2022 : 1 429 élèves étaient scolarisés en REP : 880 enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire et 549 adolescents scolarisés au collège.
Les écoles concernées par l'éducation prioritaire sont les suivantes :
Écoles maternelles : Marie-Jo Besset, Arc en Ciel (en QPV), François Mitterrand
Ecoles élémentaires : Arc en Ciel 1 (en QPV), Arc en Ciel 2, (en QPV), François Mitterrand
Collège : collège Cervantès (en QPV).

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux de retard à l'entrée en classe de 6ème (lieu de résidence de l'élève)	10	nc	8.3
Taux de retard à l'entrée en 3ème (lieu de résidence de l'élève)	18.4	nc	14.6
Part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi (lieu de résidence de l'élève)	29.1	29.8	23.4
Taux d'élèves inscrits au collège issus de milieu social défavorisé	59.1	nc	37
Taux d'élèves inscrits au lycée issus de milieu social défavorisé	63.8	57.1	28.1
Taux de retard à l'entrée en classe de 2nde (lieu de résidence de l'élève)	31.8	nc	26
Taux de retard à l'entrée en classe de terminale (lieu de résidence de l'élève)	33.3	nc	17.7

Source Insee 2021-2022

	Total QPV de Vernon	Total SNA	Total QPV de l'Eure
Taux de réussite au brevet	76.7	87.1	85.6

Source Insee 2019-2020

Le taux de réussite au brevet sur les QPV de Vernon a légèrement baissé en 2021 par rapport à 2020 (78.6).

A RETENIR

Par rapport aux données 2018-2019, la situation s'est globalement améliorée pour les Valmeux-Blanchères, à titre d'exemple, en 2018-2019 :

- le taux de retard en 2nde était de 47.1% , il est de 31.8% en 2021-2022
- la part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi était de 32.4%, il est de 29.1% en 2021-2022
- le taux de retard en 3ème était de 49%, il est de 18.4% en 2021-2022.

Toutefois, l'ensemble des indicateurs reste bien moins favorable pour les élèves des QPV par rapport à ceux de la commune, les écarts restent importants.

EMPLOI

Taux de chômage

Indicateurs	Valmeux/Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux de chômage	26%	34%	8,6%

Source : Insee 2021

Emploi

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Taux d'emploi des 15-64 ans - Ensemble (%)	43,9	38,5	59.9
Taux d'emploi des 15-64 ans - Femmes (%)	38,7	28,4	55.5
Taux d'emploi des 15-64 ans - Étrangers (%)	36,4	39,1	44.3

Source : Insee 2021

Âge des demandeurs d'emploi

Indicateurs	Valmeux -Blanchères	Boutardes	Vernon
Moins de 26 ans (%)	17.7	13.3	15.3
De 26 à 49 ans (%)	59.4	63.5	60.6
50 ans ou plus (%)	22.9	23.2	24.1

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

Niveau de formation

Indicateurs	Valmeux -Blanchères	Boutardes	Venron
Inférieur au CAP-BEP	27.7	29.3	19.8
CAP-BEP	26.3	27.4	27
BAC	25.7	25.6	24.6
Supérieur au bac	20.4	17.7	28.4

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

Nationalités des demandeurs d'emploi

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Français	55,2	59,8	72.7
Étrangers	44,2	40,2	27

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

A RETENIR

Un chômage au sein des QPV presque trois fois plus important que celui de la commune de Vernon. Il s'explique souvent par un niveau de qualification plus faible. Mais cette moindre qualification n'explique pas tout. A niveau scolaire/formation/qualification équivalent trouver un emploi est plus difficile lorsqu'on habite des QPV.

LOGEMENT

Logements sociaux

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon	EPCI
Nombre de logements sociaux	1 158	383	3 419	5 632
Part des logements sociaux (%)		95	31.9	15.1
Taux de vacance		11.4	1	1.3

Part des résidences principales suroccupées	15.9	22.1	6.8	3.7

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Ancienneté d'emménagement des ménages (%)

Indicateurs	Valmeux - Blanchères	Boutardes	Vernon
Moins de 2 ans	9	7,7	13.5
Entre 2 et 4 ans	23,3	22	21.9
Entre 5 et 9 ans	23,1	19,6	19.3
10 ans ou plus	44,6	50,7	45.3

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

Quartier des Valmeux

Quartier des Boutardes

SECURITE

Sur une année, les forces de police et de gendarmerie de Vernon ont enregistré 1 123 crimes, délits et actes de délinquance contre 1 020 en 2021, soit une hausse de 10,1 % en un an.

Indicateurs	Evolution 20022-2023
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	-8%
Vols de véhicules	-12%
Vols violents sans arme	-22%
L'insécurité en général	+10%
Vols sans violence contre des personnes	+ 8%
Vols dans les véhicules	+85%
Autres coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	+21%
Cambriolages de logement	+25%

Données : Ministère de l'intérieur - Etat 4001

A noter : une intervenante sociale du Département de l'Eure est présente au commissariat de Vernon dans le cadre des violences intrafamiliale et fait le lien avec les services du Département pour la partie « protection de l'enfance ».

SANTE

Eléments de la synthèse régionale issue des rendez-vous de la santé en quartiers prioritaires organisés en 2023

Nutrition

Dans les quartiers prioritaires :

- 1 habitant sur 2 est en surpoids, soit + 10,4 points par rapport aux habitants des autres quartiers (âgés de 18 ans et plus)
- + 9,8 points des habitants sont en situation d'obésité par rapport aux habitants des autres quartiers (+ 16 points chez les femmes)
- Moindre activité physique et sportive : -17,9 points par rapport aux habitants des autres quartiers, âgés de 18 ans et plus
- Une moindre consommation de fruits et légumes : respectivement 6 points et 11 points de moins que les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes
- Une Insécurité alimentaire : 14 % en zone urbaine sensible (ex-QPV) contre 5 % dans les autres quartiers (2014).

Pratiques addictives

La position sociale, la profession et le niveau d'éducation constituent des facteurs liés aux conduites addictives. Chez les personnes les plus défavorisées, on observe des comportements à risque plus élevés.
Il est également relevé de nouvelles pratiques addictives : protoxyde d'azote, nouveau produit de synthèse.

En Normandie :

Tabac

- Un usage quotidien de tabac à 17 ans plus important en Normandie qu'au plan national (30 % vs 25 %) mais en baisse depuis 15 ans.
- Un usage important de la cigarette électronique chez les jeunes normands (23 % vs 17 % au plan national).

Alcool

En 2017, un usage régulier d'alcool et des alcoolisations ponctuelles importantes (API) répétées à 17 ans plus élevées en région qu'au plan national, avec une situation plus défavorable en ex Basse-Normandie.

À 12 ans en Normandie (enquête EnJEU Santé 2018-2021)

- 43 % des garçons et 24 % des filles ont déjà expérimenté l'alcool,
- 7% des garçons et 3% des filles ont déjà expérimenté le tabac (10 % et 3 % la cigarette électronique).

Cannabis

Un usage régulier de cannabis à 17 ans comparable en ex Haute- Normandie et en France métropolitaine (7 %).

Santé mentale

Les souffrances psychiques sont liées aux conditions socio-économiques et environnementales (chômage, cadre de vie, échec scolaire...).

- En mai 2020, 13 % des personnes de 15 ans et plus étaient concernées par des symptômes dépressifs
- Les ménages les plus modestes sont plus souvent touchés (un syndrome est détecté chez 17 % des personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes).
- Les filles et les adolescents de familles les plus défavorisées ont une moins bonne satisfaction de leur vie et une moins bonne perception de leur bien-être mental.
- Une prévalence des traitements anxiolytique plus forte chez les jeunes Normands.
- Un taux de tentative de suicide chez les jeunes significativement plus important que le national.
- Des taux de mortalité par suicide également plus élevés.

Chez les 16 ans et plus

- Plus de 20 % des jeunes accueillis en mission locale ont déjà tenté de se suicider au moins une fois
- 13% des étudiants normands ont déjà fait une tentative de suicide

(Source : enquête missions locales et santé des étudiants en Normandie)

A noter également un renoncement aux soins plus fréquent des habitants des QPV : 40 % des habitants ont déclaré avoir renoncé à au moins un soin (en particulier soins dentaires et optiques).

Focus sur les pratiques addictives des jeunes habitant les QPV Normands (enquête 2020 réalisée auprès des jeunes des Missions Locales dont 245 répondants de la Mission Locale de Vernon Seine Vexin)

Tabac : 28 % fument quotidiennement, 51 % n'ont jamais fumé, 30 % consomment au moins de temps en temps avec un narguilé et 31 % consomment au moins de temps en temps la cigarette électronique
Alcool : l'âge moyen de la première consommation est 16,4 ans. 38 % consomment au moins une fois par mois. Parmi les jeunes ayant déjà consommé de l'alcool : 1 sur 3 a déjà été ivre, 1 sur 4 a consommé 5 verres ou plus au cours des 30 derniers jours.
Cannabis : 1 jeune sur 5 en a consommé au moins 1 fois au cours de sa vie. L'âge moyen de la 1ère consommation est 16,1 ans.
Protoxyde d'azote (PTA) : en 2019, 5 % des collégiens et lycéens de Vernon ont déclaré avoir déjà consommé du PTA, soit 119 élèves sur 2 560 répondants (enquête SNA).

SYNTHESE

Les QPV de Vernon représente 16,4% de la population de Vernon.

Ils concentrent une population significativement plus pauvre (49% de taux de pauvreté contre 22 % à l'échelle de la commune) mais aussi plus touchée par certaines problématiques sociales comme :

- la monoparentalité plus prégnante sur les QPV particulièrement exposée aux situations de précarité en raison des ressources moindres et d'un risque de chômage plus élevé. De plus, cette situation peut être un facteur de risque pour les enfants : de moins bons résultats scolaires, un impact sur la prévalence de la délinquance…
- Un taux de chômage qui est plus de trois plus élevé que la commune.
- Des difficultés scolaires avec un plus grand retard scolaire à l'entrée de 6ème et de 3ème.
- Une population moins formée et moins qualifiée.
- Un taux de bas revenus 2 fois plus important que la commune.
- Une concentration importante de personnes issues de l'immigration : de 30 à 39 % de population d'origine étrangère.

En effet, les QPV de Vernon regroupent des populations majoritairement issues de l'immigration (d'origine et de nationalité étrangères), en particulier des populations turques, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Ces populations conservent (dans la pratique) souvent leur langue d'origine, leur culture, leurs pratiques et coexistent souvent avec un esprit qui se rapproche du communautarisme.

Les QPV : des sas de transition

Les quartiers populaires aujourd'hui ont une fonction d'accueil et de transition. Il y a celles et ceux qui en partent, remplacés par celles et ceux souvent plus pauvres qui y accèdent.

Or, l'absence de mixité sociale dans les quartiers est un frein à l'exercice de la citoyenneté car cela engendre le développement d'un sentiment de non appartenance à la société voire un sentiment de discrimination, de fatalisme.

2. Les principaux acquis de la période 2015-2023

Un partenariat qui se consolide et des actions qui s'amplifient progressivement :

- l'ouverture au sein de l'Espace Information Médiation d'une Maison France Services et d'un Point Budget Conseil animés par les techniciennes de médiation de Seine Normandie Agglomération.
- Le développement d'actions en faveur de la culture, avec l'ouverture d'une classe CHAM au collège Cervantès, un soutien aux arts avec plusieurs résidences d'artistes et un renforcement des actions d'éducation à la culture portées par les différents opérateurs culturels de la ville et de SNA : médiathèque, musée, association La Source…
- La poursuite du Programme de Réussite Éducative (96 enfants suivis en 2023).
- Dans le domaine sportif, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser la pratique sportive, notamment les moins accessibles tel que le tennis.
- En matière de tranquillité publique, le domaine d'intervention majeur a été la prévention de la délinquance avec depuis 2 ans la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée composée de 2 éducateurs et d'une coordinatrice. Outre le travail de terrain, l'IFEP mène des actions spécifiques aux QPV (addictions, accès aux droits des jeunes, prévention routière…)
- En matière d'insertion professionnelle : La Fondation des Apprentis d'Auteuil développe ses actions d'insertion en directions des publics jeunes les plus fragiles, ALFA via son auto-école sociale…
- L'amélioration du cadre de vie traité à travers les conventions d'utilisation de la TFPB qui se développent depuis 2015 (chantiers jeunes, vidéo surveillance, animations auprès des locataires…).

Parallèlement au contrat de ville, la dimension partenariale s'est également largement renforcée avec le développement de l'existant ou la création de nouveaux dispositifs :

- éducation : le PEDT, l'école Municipale du Sport et de la Culture de la ville de Vernon avec le plan mercredi, le Projet Éducatif de SNA pour développer notamment la cohérence et la complémentarité des différents temps de l'enfant…
- Santé : le contrat local de santé, le CLSM et l'ouverture d'un espace santé au cœur des Valmeux.
- Prévention de la délinquance : le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Vernon, création en 2021 d'un CISPSP. Ces deux instances se déclinent en différents groupes de travail mobilisant de nombreux partenaires

Points forts du contrat de ville 2015-2023

- Une programmation maîtrisée qui trouve à chaque fois son public.
- La diversité des actions et ce malgré les dotations politique de la ville somme toute restreintes.
- Une coopération sans faille entre SNA, Vernon et la sous-préfecture des Andelys (pilote de la politique la ville pour Vernon).
- Un réseau d'acteurs/porteurs de projets qui collabore depuis plusieurs années : orientation des publics des uns vers les autres, travail collaboratif pour l'organisation des plannings d'actions particulièrement en été…
- Une intégration systématique de nouveaux acteurs dans le réseau actuel par le service politique de la ville et un réseau d'acteurs qui réserve un accueil toujours bienveillant et constructif aux nouveaux arrivants.
- Le contrat de ville a eu le mérite, notamment ces 3 dernières années, de faire évoluer la prise de conscience des besoins des jeunes des quartiers et notamment des adolescents chez les partenaires et les élus, de faire émerger des actions innovantes et de nouveaux partenariats à l'endroit de ce public.

Focus sur la programmation 2022

- 19 actions ont été financées
- 14 porteurs de projets ont émargé au contrat de ville, dont 6 associations.
- 2 147 personnes *(double-comptes)* ont bénéficié des différentes actions du contrat de ville dont 59.9% de femmes
- Le montant (en fonctionnement) de la programmation 2022 tous crédits confondus s'élevait à 937 554 € dont 304 660 € de crédits contrat de ville (204 910 € de l'Etat et 99 750 € de SNA).

A améliorer : la participation citoyenne

Pour que les citoyens puissent contribuer à la vie de la cité, il convient de favoriser la création de lieux de débats, d'échange, de coordination, de propositions, d'évaluation. En ce sens le conseil citoyen a toute sa place. A cet effet, la loi Lamy oblige, dans chacun des quartiers QPV, la création d'une instance représentative de la population, de la vie associative et économique locale, indépendante de la municipalité.

Le conseil citoyen (CC) de Vernon, créé par arrêté du préfet de l'Eure le 31 mai 2016, était constitué de 2 collèges : un collège associatif (5 associations) et 1 collège habitants (6 habitants).

Ce CC a bénéficié d'un accompagnement (formation de soutien aux démarches participatives) du CIBC d'Evreux en matière de méthodologie pendant un 1 an de décembre 2016 à novembre 2017.

Les membres du conseil citoyen avaient des attentes et des besoins extrêmement différents du point de vue des contenus ainsi que des capacités participatives très hétérogènes (niveaux allant de la personne ne s'exprimant pas en français à des niveaux supérieurs au bac ; des expériences très diverses de la prise de parole et de la gestion de projet).

Parmi les 11 membres : 2 habitants n'ont jamais participé /3 habitants et 1 association ont rarement participé/1 habitante et 4 associations ont très régulièrement participé (1 association était parfois représentée par plusieurs de ses membres).

De 2016 à 2017 : le CC a participé à un comité technique du contrat de ville, à une marche exploratoire dans le cadre de la TFPB et à 2 rencontres avec les élus de l'agglomération et de la Ville de Vernon.

Le CIBC a dû en permanence s'adapter aux disponibilités des membres du CC. En outre, des difficultés, dans la prise de parole et l'argumentation en réunion ont rapidement freiné l'implication de certains membres. Selon le CIBC, les membres du conseil citoyen n'ont pas réussi ni à donner du sens à leur rôle, ni à se rassurer sur leurs possibilités d'action.

Progressivement, le CC s'est éteint et 90% des membres ont démissionné.

Au niveau national, ces observations sont confirmées dans le bilan relatif aux conseils citoyen rédigé par le réseau national des centres de ressources politique de la ville de septembre 2021 qui conclue avec les constats suivants :

- *« une mise en œuvre trop rapide qui n'a pas permis d'inscrire les conseils citoyens dans une réflexion en profondeur de leurs enjeux,*
- *une intégration des conseils citoyen dans les instances de gouvernance des contrats de ville et une participation qui pose question en raison du faible poids du CC dans les décisions, souvent préparées en amont du COPIL,*
- *une dynamique difficile à maintenir sur la durée ».*

Ainsi, l'enjeu sera, pour les 6 années à venir, de développer la participation citoyenne au sein des QPV sous un format plus souple, moins contraignant que les conseils citoyens, via par exemple la mise en place de réunions thématiques (propreté du quartier, aménagements, éducation…), ou encore sur le modèle des « tables de quartiers » avec pour objectifs de mettre en avant la capacité, le savoir des citoyens et surtout de les faire participer en leur donner les moyens d'être écoutés.
Il s'agit de créer des lieux de débats et d'actions pour l'amélioration des conditions de vie dans les QPV.

3. Consultation citoyenne

« Les nouveaux contrats de ville doivent être recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. »

Une large consultation des habitants des quartiers politique de la ville a été organisée en 3 temps :

- une consultation via 7 structures partenaires du contrat de ville (Espace Laïque Vernonnais, Espace Information Médiation, Programme de Réussite Educative, Mission Locale, IFEP, Espace Simone Veil
- une enquête de Mon Logement 27 auprès de ses locataires
- une rencontre élus/habitants.

Ainsi, plus de 800 habitants des QPV ont été consultés.

Résultats de la consultation citoyenne : priorités et problématiques citées le plus souvent par les habitants

Aménagement des quartiers - cadre de vie

- Plus de mobiliers urbains pour favoriser les rencontres et les moments de convivialité (bancs, espaces pique-niques...)
- Plus d'aires de jeux pour les enfants
- Réparation et entretien des trottoirs
- Plus de places de stationnement

Propreté urbaine

- Trop de détritus, déchets dans les quartiers
- Problème de gestion des déchets aux Boutardes

Tranquillité publique et sécurité

- Lutter contre la vitesse excessive des voitures, contre le comportement dangereux des 2 roues
- Lutter contre les nuisances sonores pour réduire notamment les conflits de voisinage
- Lutter contre les incivilités et dégradations (notamment des très jeunes)

Animations, culture et sport

- Plus d'activités pour les jeunes
- Plus d'animations au sein des quartiers : spectacles/concerts, événements festifs…

Logement

- Logements dégradés, insalubres
- Parties communes mal entretenues/pas respectées
- Relations difficiles avec le bailleur

Services publics - Lien social - Commerces de proximité

- Plus de présence sociale (médiateurs…)
- Plus de soutien dans les démarches administratives des jeunes
- Plus de commerces, magasins, restaurants, notamment aux Boutardes
- Installation d'un DAB

Résultats de l'enquête menée par Mon Logement 27

En parallèle de cette consultation, Mon Logement 27 a également soumis un questionnaire à ses locataires

- 1 123 personnes destinataires d'un questionnaire
- 483 répondants soit 45% de participation
- 56% habitent les Valmeux-Blanchères et 24% les Boutardes
- 42% âgés entre 25 à 45 ans

Les 5 thèmes à traiter en priorité selon les répondants sont :

- la sécurité et la tranquillité publique 47 %
- le logement 44 %
- l'aménagement du quartier 35 %
- les déplacements et la mobilité, le stationnement 27%
- l'environnement 26%

Ainsi sur la base de la consultation citoyenne, de l'implication des partenaires (Monlogement27, la ville de Vernon, associations, services publics…) et conformément aux directives de la circulaire du 31 août 2023 relatives à l'élaboration des contrats de ville 2024-203 ainsi qu'aux conclusions du conseil territorial politique de la ville du 8 décembre 2023, les axes prioritaires 2024-2030 suivants ont été retenus :

- Citoyenneté
- Éducation, réussite scolaire
- Culture, sport
- Prévention de la délinquance
- Accès aux droits et aux services publics
- Insertion professionnelle
- Cadre de vie
  - Santé
- Accompagnement vers la transition écologique

Il s'agira d'articuler le contrat de ville avec les dispositifs existants pour calibrer au mieux son action et intervention et rendre cohérent l'ensemble des politiques et stratégies publiques locales répondant à ces axes.

A ce titre, le contrat de ville cherchera à mobiliser en priorité tous les dispositifs existants dans une approche globale et s'articulera pour le moins avec :

- la politique sociale conduite par la ville de Vernon,
- le projet de requalification urbaine qui sera engagé par la ville de Vernon en faveur des QPV pour la période 2024/2029,
- le PRE porté par le CCAS de Vernon,
- le réseau parentalité co-piloté par le PRE et département
- le service culturel de SNA et de la ville de Vernon,
- le service jeunesse et sport de la ville de Vernon,
- le service Santé SNA (contrat local des santé et contrat local de santé Mentale, espace santé),
- le Plan Climat Air Energie Territorial de SNA,
- le pacte des solidarités du Département,
- le CLSPD (Vernon) et le CISPD (SNA),

- les politiques de développement économique dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail.

Ainsi qu'avec les politiques de droit commun et les politiques sectorielles des différents signataires: Région, Etat (Education nationale, DRAC, ARS…), Département et CAF.

III.LES AXES STRATÉGIQUES 2024-2030

1- CITOYENNETÉ

Enjeux

La citoyenneté englobe une multitude de principes et renvoie aux droits, aux libertés, à la tolérance ou encore au respect des valeurs républicaines et de la laïcité.

Or, l'exercice de la citoyenneté n'est pas une compétence innée : être citoyen, cela s'apprend. L'éducation à la citoyenneté peut être développée à tous les âges, sous différentes formes et par tout type d'acteurs : d'abord et avant tout par l'école mais aussi par les associations et structures de proximité qui à travers leurs actions au quotidien au plus près des habitants favorisent l'apprentissage de valeurs citoyennes chez les jeunes et adultes.

Ainsi, l'éducation à la citoyenneté se caractérise par son approche transversale et multidisciplinaire : elle peut être travaillée à travers le sport, la culture ou encore les loisirs…

La citoyenneté est également liée à la participation du citoyen aux prises de décisions et à l'organisation de la vie collective. Etre citoyen c'est aussi pouvoir

Or, depuis plusieurs années, la société française connaît une période de tensions liées notamment au non-respect des valeurs fondatrices de la République et de la laïcité, à un sentiment des habitants des QPV d'être « oubliés » et d'un certain fatalisme chez les jeunes « rien ne change et rien ne changera ». Ces phénomènes peuvent favoriser le repli communautaire et un ressentiment vis-à-vis des institutions de la République.

En outre, des professionnels ont soulevé la problématique des réseaux sociaux et des défis entre quartiers (qui a joué notamment un rôle dans l'embrasement des quartiers en juillet 2023).

C'est pourquoi, l'apprentissage et la sensibilisation à la citoyenneté dans toutes ses dimensions représentent un enjeu majeur.

Ressources

Les ressources et outils quant à l'apprentissage et la sensibilisation à la citoyenneté sont multiples et un grand nombre de structures et d'acteurs œuvrant au sein des QPV y contribue :

L'Espace Laïque Vernonnais propose régulièrement des activités structurées impliquant la participation active des jeunes avec des temps de loisirs éducatifs tels que différents débats (fake news, les préjugés, le harcèlement, les addictions, la laïcité et le fait religieux…), la majorité des sujets étant choisie par les jeunes eux-mêmes.

L'association Radio BPM qui propose depuis plusieurs années aux jeunes résidant notamment en QPV, la réalisation d'émissions de radio sur différents thèmes dont des valeurs républicaines et de la citoyenneté avec l'interview de personnalités locales (élus locaux, présidents d'associations...) pour comprendre le sens de leur engagement.

Les sessions de formations sur les valeurs de la République financées par l'Etat destinées aux agents publics, élus, salariés et bénévoles associatifs en contact direct avec le public.
De nombreuses structures/services de SNA et de la ville de Vernon ainsi que des associations (CCAS, EIM, PRE, ELV, Espace Simone Veil...) y ont participé.

L'espace Simone Veil à travers les chantiers jeunes (84 000 euros y seront consacrés en 2024 via l'abattement TFPB). Ces chantiers ont pour objectif de favoriser le « vivre ensemble » et l'engagement citoyen chez des jeunes à travers différentes thématiques civisme, lien social… (ex : réhabilitation du matériel électoral suivi de débats sur la représentation démocratique et participative des locataires…).

ORIENTATION STRATEGIQUE 1:
Œuvrer pour le vivre-ensemble

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Promouvoir et favoriser le vivre ensemble conforme aux valeurs fondatrices de la République et de la laïcité.
- Transmettre une culture de la citoyenneté et favoriser la participation citoyenne, notamment celle des plus jeunes.
- Accompagner l'accès aux médias et aux outils numériques.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :
Développer la capacité d'agir des habitants des QPV

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Inciter l'implication /la participation des habitants dans la vie de leur quartier.

- Développer la prise d'initiatives des habitants à travers notamment la mise en place d'un « fonds de participation des habitants ».

2. ÉDUCATION, RÉUSSITE SCOLAIRE

Enjeux

Les enjeux de l'éducation sont triples : la cohésion sociale, l'épanouissement individuel des jeunes et le développement collectif.

L'école est le premier pilier pour l'apprentissage des savoirs et apparaît comme l'acteur majeur dans la lutte pour l'égalité des chances, principe républicain bien souvent fragilisé.
Si de nombreux dispositifs ont été mis en place par l'Education Nationale pour favoriser l'égalité des chances et la mixité sociale au sein des établissements, les écarts entre les enfants résidant en QPV et les autres territoires peinent toutefois à se réduire.
Ainsi, le PRE de Vernon souligne dans son bilan d'activités 2022 que *« les caractéristiques sociales révèlent un degré de fragilité des familles (suivies) qui ont quelquefois tendance à passer les questions éducatives au second plan, et qui sont par ailleurs éloignées des questions scolaires. »*

Ainsi, face à une concentration d'élèves issus de milieux défavorisés et d'origines culturelles identiques, qui aggrave la perte de mixité et le niveau scolaire, il s'agit de venir en complément de l'Education nationale par des actions ciblées et concertées.

En outre, l'implication des parents dans les activités scolaires et extra-scolaires de leurs enfants est le gage d'une scolarité réussie et de l'épanouissement des élèves. Or, des professionnels ont fait remonter, lors de la consultation citoyenne, leurs inquiétudes quant au désinvestissement parental autour de la scolarité :
« La parentalité reste un sujet majeur, notamment la difficulté à mobiliser les parents autour des besoins de leur enfant. Le désinvestissement parental autour de la scolarité des enfants est un constat partagé et inquiétant pour lequel il faut travailler afin de trouver des accompagnements innovants et efficaces. »
De fait, il s'agira de redonner le rôle et la place des parents qui leur sont dus.

Pour donner toute sa place à l'égalité des chances entre tous les élèves, l'ensemble des partenaires doit se mobiliser aux côtés de l'Education nationale à travers le contrat de ville.

Ressources

Le PRE

L'objectif du PRE est de contribuer à la réussite scolaire, à l'intégration sociale et à l'épanouissement personnel des enfants en difficulté. Il assure le suivi de 96 enfants.
En outre, le PRE décline de nombreux dispositifs de lutte contre l'échec scolaire :

- ateliers langage (jeux pour développer le langage et la prise de parole),
- action Coup de pouce livre (CLI) : Transmettre aux enfants le goût du livre et de la lecture,
- action Coup de pouce langage (CLA) : Développer le langage et la prise de confiance,
- atelier du jeudi soir pour les CP: temps de devoirs et soutien de l'investissement dans la scolarité,
- séjour labellisé « COLO APPRENANTES » PRE : Découverte et pratique d'activités sportives et culturelles, activités pédagogiques ayant pour but de préparer à la rentrée scolaire…

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) destiné aux enfants, âgés de 6 à 16 ans s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'Espace Laïque Vernonnais compte 4 groupes CLAS de 6 à 12 enfants (soit entre 32 et 48 enfants) et l'Espace Simone Veil compte 3 groupe CLAS : 1 groupe CLAS collège de 12 enfants et 2 groupes CLAS primaire de 8 enfants tous âgés de 6 à 11 ans.

Action d'accompagnement à la scolarité portée par l'Espace Laïque Vernonnais depuis plusieurs années. Ce projet vient en appui et en complémentarité du CLAS.
Les équipes de l'ELV travaillent en réseau avec les partenaires éducatifs (collèges Ariane et Cervantès, écoles primaire Arc-en-ciel 1 et 2, PRE) pour le repérage des élèves et l'identification de leurs difficultés. 4 soirs par semaine pendant la période scolaire. 7 animateurs et 17 bénévoles sont mobilisés sur cette action qui accueille plus de 50 enfants (primaire et collège). Les jeunes bénéficient ainsi d'un environnement de travail adapté avec à leur disposition le matériel scolaire et informatique nécessaire à la bonne réalisation des devoirs (ordinateurs, tablettes numériques, connexion internet, bibliothèque pour leurs recherches...).

Action « accompagnement scolaire collège et lycée » portée par l'Espace Simone Veil. Un accueil spécifique pour les collégiens non orientés vers le CLAS et les lycéens est mis en place les mercredis après-midi et vendredis soirs. 15 jeunes sont concernés à l'année. Il s'agit d'apporter un soutien et une aide dans la méthodologie pour la réalisation des devoirs aux jeunes présentant des difficultés.

Le réseau parentalité porté par le PRE et la CAF. A noter, que le CIDFF a été financé pour mener à bien des actions de parentalité sur les territoires du département. Le CIDFF va ainsi prendre attache avec le réseau parentalité de Vernon en vue d'en être partenaire et prestataire à titre gracieux.

Le renforcement de la prévention au Département.

- A l'équipe existante (2 éducateurs spécialisés + un coordonnateur) vient s'ajouter 2 éducateurs spécialisés supplémentaires recrutés en septembre 2023 au sein du CMS des Valmeux afin de développer les prises en charges éducatives sur le territoire, et notamment pour travailler la prévention auprès des parents dans le cadre des mesures d'Aide Educatives à Domicile.
- Déploiement des mesures alternatives aux placements tant en protection qu'en prévention.
- Recrutement d'une sage-femme en résidence au CMS Renaissance et qui intervient sur l'ensemble de la SNA.

Points de vigilance/points à améliorer

- Les actions mises en place pour l'accompagnement scolaire par les structures ne permettent pas de répondre à toutes les demandes.
- Un manque de lisibilité de l'ensembles dispositifs/actions de soutien scolaire proposés.
- Si de nombreux dispositifs/actions interviennent sur le sujet, il s'agira d'appliquer une coordination de ces acteurs. La cité éducative en sera le meilleur exemple. A ce titre, la ville de Vernon devrait se positionner sur l'appel à projets 2024.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer l'accompagnement scolaire des enfants vulnérables.
- Lutter contre le décrochage scolaire, notamment dès le plus jeune âge.
- Développer les actions de soutien scolaire : aide aux devoirs, aide à l'acquisition de méthode de travail, développement de l'autonomie …

ORIENTATION STRATEGIQUE 2:

Renforcer l'accompagnement éducatif

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Contribuer au parcours éducatif scolaire et extra-scolaire promoteur de connaissances, de compétences et de savoir être.
- Promouvoir des actions éducatives dès le plus jeune âge, en apportant une attention particulière sur les 10-13 ans.
- Soutenir la parentalité en favorisant notamment les actions visant à impliquer les parents dans les activités de leurs enfants.

3. CULTURE ET SPORT

L'accès aux activités culturelles et sportives présente souvent des disparités que l'on observe notamment dans les quartiers où sont recensées des difficultés socio-économiques importantes. Or, la pratique de ces activités permet de créer du lien social entre les individus et de promouvoir le vivre ensemble.

L'éducation culturelle et sportive reste une condition essentielle pour la formation intellectuelle et citoyenne de tous les publics permettant de favoriser l'intégration.

En effet, ces deux disciplines peuvent être considérées comme des outils au service de

l'éducation, de la jeunesse et de l'inclusion sociale.

A travers le sport, les jeunes acquièrent de nombreuses valeurs comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un savoir-être essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel.

Quant à la culture, elle agit comme un vecteur d'inclusion sociale et participe un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, ils développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit

Ainsi, l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs constitue un objectif national.

Ressources

La culture

- Plusieurs actions artistiques et culturelles sont régulièrement financées au titre de la politique de la ville: association La Source-La Guéroulde, l'Espace Laïque Vernonnais, le PRE, l'Espace Simone Veil.

- « Livre à soi », dispositif national déployé sur le territoire de Seine Normandie Agglomération depuis 4 ans, porté par la médiathèque des Valmeux dont l'objectif est de favoriser la proximité avec le livre et la lecture pour un public éloigné de la culture.

- Parmi ces actions on trouve notamment des actions ayant pour objectif de se rapprocher au plus près des habitants des quartiers prioritaires avec notamment des actions de types résidences d'artistes portées par le service culturel de Vernon.

- La présence d'une médiathèque au cœur des Valmeux.

- L'ouverture d'une classe CHAM depuis 2022 au sein du collège Cervantès, qui à terme permettra à 48 élèves issus des QPV de bénéficier pendant 4 ans d'un enseignement artistique de qualité.

Le sport

- Il existe une offre sportive très diversifiée sur le territoire, de nombreuses associations sportives mènent régulièrement des actions sur les QPV (SPN Basket, SPN escalade, SMV handball, Tennis club de Vernon…)

- Une richesse de dispositifs et structures sportifs au sein des QPV : gymnase, city stade…autour desquels sont organisés des nombreux événements sportifs.

Points de vigilance/points à améliorer

- Certaines pratiques sportives restent inaccessibles à une partie de la population.
- Les jeunes des QPV ont tendance à plébisciter toujours les mêmes sports ; futsal, basket…, sports qui de surcroit attirent peu les filles même si la tendance évolue.
  Afin d'ouvrir la pratique sportive, différentes actions du contrat de ville ont proposé la pratique de sports plus « atypiques » : tennis, tire à l'arc, canoë-Kayak, escrime… Cet axe reste à développer.

- Les mêmes constats sont transposables à la culture : les jeunes ont tendance à proposer toujours le même type d'activités : graph, street art, RAP, musique électro… si ces activités sont à encourager, il est important d'ouvrir/de sensibiliser les jeunes et adultes à d'autres univers (opéra, théâtre…).
- En outre, les habitants des QPV peinent, à venir dans les équipements culturels de SNA, comme si l'offre culturelle ne leur était pas destinée. A ce titre, très peu d'adultes fréquentent la médiathèque des Valmeux, les enfants viennent de manière autonome mais pas les parents, pourtant ces mêmes parents fréquentent spontanément les activités des centres sociaux et les centres de loisirs.

  Ainsi, la question de la présence et de l'accessibilité culturelles dans les quartiers politique de la ville est un enjeu majeur.

Orientation stratégique 1:
Soutenir et compléter l'offre d'activités sportives en privilégiant les activités à valeur éducative

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en société au travers d'une pratique sportive en veillant à la participation des jeunes filles.
- Proposer des activités sportives diversifiées et structurées (sports plus « atypiques » : équitation, aviron…).
- Inciter l'appropriation des city-stade par les filles.

Orientation stratégique 2 :
Lutter contre les inégalités d'accès à la culture

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Encourager l'apprentissage de la musique et des arts en général.
- Favoriser l'accès aux œuvres et lieux de culture (musées, théâtre, concerts, expositions …).

4. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Enjeux

La prévention de la délinquance est au croisement de plusieurs politiques publiques : prévention des violences intrafamiliales, décrochage scolaire, sécurité, protection de l'enfance, parentalité, prévention des addictions, sécurité routière....

C'est une politique publique à part entière qui a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne.

Elle constitue un enjeu majeur de plus en plus prégnant qui mine particulièrement les quartiers défavorisés. D'ailleurs cette problématique est largement ressortie lors de la consultation citoyenne. En effet, les habitants des QPV de Vernon sont particulièrement préoccupés par le manque de respect des plus jeunes, le manque d'implication des parents, les squats, les comportements routiers dangereux et l'environnement dégradé. Ces phénomènes créent un sentiment d'insécurité.

La prévention de la délinquance doit se pratiquer dès le plus jeune âge par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant à éviter un premier passage à l'acte.
A ce titre des professionnels oeuvrant sur les QPV de Vernon, on fait part lors de la consultation citoyenne de leurs inquiétudes quant aux plus jeunes qui semblent avoir moins conscience de leurs actes et moins « peur » des conséquences que leurs aînés.

Ressources

L'équipe de prévention spécialisée de l'IFEP financée par le département de l'Eure. L'IFEP est une association de prévention spécialisée qui intervient depuis le 1er Juillet 2021 à Vernon au sein des quartiers prioritaires de la ville et aux abords des établissements scolaires. L'IFEP accompagne les jeunes de 10 à 25 ans en risque de marginalisation, en pré délinquance isolés, fragilisés et éloignés des dispositifs de droits communs. Les missions des éducateurs de l'IFEP sont ciblées sur 4 axes : travail de rue, accompagnement individuel, partenariats et actions collectives.
L'équipe, en poste depuis plus de 2 ans, est composée de 2 éducateurs spécialisés et d'une coordonnatrice, prochainement cette équipe sera renforcée par un troisième éducateur dont la mission principale sera le lien avec les écoles.

Le CLSPD porté par la ville de Vernon et le CISPD porté par SNA développent/créent des stratégies en mobilisant/associant de nombreux partenaires dont les services de l'Etat, les collectivités et ses différents services, le bailleur, les établissements scolaires, diverses associations avec la vocation d'appliquer selon les territoires des actions adaptées. Chacune de ces instances a mis en place des groupes de travail répondants aux problématiques locales.
SNA a installé son CISPD et mis en place en octobre 2021 quatre groupes de travail thématiques pour assurer la déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance

- Tranquillité publique
- Prévention de la radicalisation
- Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes
- Prévention, éducation, citoyenneté et parentalité

Les quatre groupes de travail composant le CLSPD piloté par la ville de Vernon sont :

- Tranquillité publique, dissuasion et prévention situationnelle ;
- Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, et aide aux victimes ;
- Prévention, éducation, citoyenneté et parentalité ;

- Suivi des situations individuelles et approche concernant le suivi du plan local de prévention de la radicalisation.

La ville de Vernon dispose également d'un **contrat local de prévention et de lutte contre les violences conjugales, sexuelles et sexistes** faites aux femmes signé le 9 octobre 2020 et d'un plan local de prévention de la radicalisation signé le 25 mai 2018. Un projet de Contrat de Sécurité Intégré est par ailleurs à l'étude en lien avec la Préfecture de l'Eure.

En outre, la Ville de Vernon a installé en novembre 2020, une **cellule municipale d'échanges sur la radicalisation (CMER)**. Ce dispositif vise à organiser le repérage et la remontée des signaux faibles de radicalisation au niveau communal et de renforcer les échanges entre le maire et le préfet.

Plusieurs structures de type centre social et ALSH ont aussi une vocation à faire de la prévention de la délinquance générale. A titre d'exemple **l'Espace Simone Veil** mène régulièrement des actions de prévention telles que notamment en 2023 la réalisation d'une vidéo de prévention (tir de mortier, rodéos urbains…) diffusée ensuite aux jeunes dans les établissements scolaires de secteur et lors de soirées de sensibilisation à destination des habitants (action fiancée au titre de la TFPB).

L'AAP « Quartiers d'été » est destiné à animer les quartiers de la politique de la ville par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives. L'objectif étant de faire de la période estivale, un temps de respiration, de divertissement et de découverte et limiter l'oisiveté.

L'AAP du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance qui traite entre autre de la prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

L'AAP URBANIA du Département de l'Eure dans le cadre de sa compétence « prévention spécialisée ». Cet AAP consiste à mener des actions éducatives à l'intention des jeunes âgés de 10 à 25 ans, qui se trouvent être en grande difficulté, afin de favoriser la rupture de leur isolement et restaurer le lien social et prévenir leur marginalisation. Cet appel à projet vise à accentuer la présence sociale sur les QPV afin de permettre aux acteurs locaux d'agir aux côtés et en complémentarité des éducateurs de prévention spécialisée.

ORIENTATION STRATEGIQUE 1:
Garantir la tranquillité des habitants

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer durablement la tranquillité publique en lien avec tous les domaines de la vie quotidienne.
- Lutter contre les comportements routiers dangereux, notamment contre la vitesse excessive et les rodéos.
- Lutter contre les troubles du voisinage : squats, errance des très jeunes en soirée.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 :
Accompagner les jeunes en risque de marginalisation, en pré délinquance

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Prévenir la primo-délinquance, notamment des plus jeunes.
- Prévenir et lutter contre les conduites addictives.
- Porter une attention particulière aux jeunes « invisibles » (inscrits/suivis dans aucune structure, aucun dispositif).

5. ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS

Enjeux

L'accès au droit est au cœur des enjeux d'égalité et de citoyenneté.

Selon le défenseur des droits :

- 1 personne sur 5 éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes. Et ce sont les personnes les plus précaires qui sont les plus concernées.
- 12 % des personnes qui rencontrent des difficultés avec les services publics abandonnent leurs démarches. Or, les personnes les plus précaires et celles qui sont peu à l'aise sur internet ou qui ne bénéficient pas d'un accès à internet abandonnent plus souvent leurs démarches.

L'accès aux droits est conditionné par la connaissance qu'ont les usagers de leurs droits et des dispositifs pour y accéder. En cas de difficultés, les personnes concernées ont besoin de connaitre les recours à leur disposition et, parfois, d'être accompagnées dans ces démarches.

Or, les personnes en situation de précarité sont donc plus susceptibles que les autres d'entamer des démarches auprès des services publics ou administrations et, par extension, sont plus exposées à des difficultés et des blocages potentiels.

S'ajoutent à ces problématiques l'illettrisme, l'analphabétisme et illectronisme qui sont autant de freins à l'accès à l'information, aux droits et aux services des publics les plus précaires.

Le taux d'illettrisme au sein des QPV atteint 14%, soit deux fois supérieur au taux moyen national *(données de la dernière enquête nationale menée en 2011).*

L'illettrisme peut s'expliquer par des conditions socio-familiales défavorables ou des difficultés d'apprentissage mal ou non identifiées.
Tout comme l'analphabétisme, il entraîne des conséquences sur la vie quotidienne, mais au-delà des aspects pratiques liés aux démarches administratives, il entraine des difficultés à communiquer et à participer à la vie sociale et culturelle, ou encore à accéder à l'emploi.
La sortie de l'illettrisme permet aux personnes de mieux faire valoir leurs droits, mais également de mieux accompagner leurs enfants.

Or, avec la généralisation du numérique, il est de plus en plus nécessaire de savoir lire pour accéder à un certain nombre de démarches, notamment administratives. L'illectronisme, qui n'est pas nécessairement lié à l'âge, et vient parfois se cumuler avec l'illettrisme.

Ressources

L'Espace d'Information et de Médiation qui regroupe une Maison France Services, un Point Budget Conseil et qui assure une mission de médiation sociale.

Le centre médico-social, implanté aux Valmeux propose les services suivants :

- Le service social (Pôle Accueil Evaluation) assure un accueil inconditionnel pour évaluer tous les droits et dispositifs auxquels pourrait prétendre la personne et/ou la famille et coordonne l'ensemble des actions administratives et financières des familles en situation de précarité.
- Le Pôle Accompagnement (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale) permet aux familles mobilisées de retrouver leur autonomie.
- La PMI assure des consultations et pesées pour répondre à tous les parents sur les besoins de leur(s) (futur) enfant(s).
- Le service éducatif gère la permanence éducative qui permet aux parents d'échanger avec une éducatrice spécialisée sur la prise en charge de l'enfant / l'adolescent.
- Le Centre Local d'Information et de Coordination accueil, informe, oriente et accompagne les personnes en perte d'autonomie (Personnes Agées/ Personnes en situation de Handicap).
- Le conseiller numérique du Département propose un accompagnement individuel dans l'utilisation du numérique et aux démarches administratives de la vie quotidienne, et met en place des ateliers collectifs.

Le CIDFF assure des permanences d'accès au Droit sur les QPV

- Le premier mardi du mois au centre social Simone Veil aux Boutardes.
- Le quatrième mardi matin du mois à l'Espace d'Information et de Médiation, aux Valmeux
- Le quatrième mardi après-midi du mois à l'Espace Laïque Vernonnais, aux Blanchères.
- Le CIDFF assure également une permanence le second mardi du mois à la Maison de la Justice et du Droit en centre-ville de Vernon.

La Mission Locale assure également des permanences à l'Espace Simone Veil.

L'Espace Ressources de l'Espace Simone Veil : qui propose un accueil, l'orientation et un accompagnement des jeunes sur toutes les thématiques quotidiennes : emploi, formation, santé, logement…

La CAF, située dans les locaux de l'Espace Simone Veil aux Boutardes, qui assure un accueil du mardi au vendredi toute la journée.

Un conseiller numérique assure des permanences à l'Espace Simone Veil et à l'Espace d'Information et de Médiation.

En outre, les QPV de Vernon concentre de nombreuses associations ainsi que des dispositifs qui :

- contribuent au quotidien à l'accès aux droits des habitants : ELV, PRE, Une pensée, Espace Santé…
- proposent des cours d'apprentissage de français : ALFA, le Secours Catholique, le Secours Populaire. L'Espace Simone Veil organise également des ateliers de familiarisation à la langue française.

ORIENTATION STRATEGIQUE :
Garantir aux habitants des QPV l'égalité d'accès aux droits et aux services publics

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer l'accès au droit et aux services des publics les plus précaires.
- Développer la médiation et les démarches « d'aller vers ».
- Lutter contre l'illettrisme en général et soutenir notamment des actions en soirée et le samedi.
- Compléter l'offre permettant l'apprentissage de la langue française.
- Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.

6. INSERTION PROFESSIONNELLE

Enjeux

L'insertion professionnelle des personnes vivant dans les QPV est toujours détériorée en comparaison des autres territoires quelle que soit la typologie du public mais plus fortement chez les jeunes avec un chômage plus élevé et des jeunes moins qualifiés/diplômés que sur les autres territoires.
Cette situation dégradée de l'emploi dans les QPV nécessite une action particulière et la mobilisation de tous les acteurs : État, collectivités, associations, entreprises…

En effet, l'insertion professionnelle est un enjeu de grande importance car elle représente la possibilité pour chacun de trouver sa place dans la société.
L'entrée dans le monde du travail et l'accès à la formation des jeunes ainsi que des publics les plus précaires doit constituer une priorité.

L'inclusion par l'emploi est un enjeu sociétal et intègre un grand nombre de notions comme donner une place à chacun, offrir de la reconnaissance, permettre l'épanouissement, lutter contre toutes les formes de discriminations …

<u>La problématique de la mobilité sur les QPV.</u>
La mobilité pour les personnes fragiles en recherche d'emploi et/ou de qualification, qu'elles soient habitantes des QPV mais également des communes rurales, est une question majeure.
Ainsi, il est nécessaire de contribuer à l'autonomie des personnes (particulièrement les jeunes) pour qu'elles puissent atteindre leur objectif professionnel et favoriser leur insertion.
La mobilité devient un enjeu pour l'insertion professionnelle et un levier pour le désenclavement des quartiers prioritaires.

Les problèmes de mobilité se posent en plusieurs termes :

- un défaut de mobilité psychologique : la mobilité est devenue une norme d'intégration sociale et professionnelle. Le défaut de mobilité psychologique entraîne des personnes vers une liberté de « ne pas bouger » et donc de ne pas se projeter ailleurs qu'ici, tant au niveau social que professionnel. Cette immobilité a pour conséquence de se priver d'opportunités (formations, écoles, enseignement, emploi …).
- Les freins à l'usage des transports : un certain nombre de personnes ont des difficultés à utiliser les moyens de transports en commun, ces difficultés sont liées à une non compréhension des grilles tarifaire, mais également à élaborer des itinéraires.
- L'absence de permis et/ou de véhicules pour pouvoir se déplacer ou répondre à des critères d'emploi. Absence due à des problèmes financiers et/ou des problèmes cognitifs ou de niveaux permettant l'accès au permis de conduire.

Favoriser l'insertion professionnelle, c'est lutter contre l'exclusion et la précarité et participer à la cohésion sociale.

Ressources

Les freins périphériques à l'emploi sont travaillés depuis longtemps dans le cadre contrat de ville :

ALFA qui intervient sur la mobilité via une auto-école sociale et également sur l'apprentissage du français indispensable à toute démarche d'insertion professionnelle via sa plateforme linguistique (sur du droit commun).

La Mission Locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Fondation Les Apprentis d'Auteuil qui à travers :

- le dispositif « Boost Vernon » permet de remobiliser les jeunes les plus éloignés de la formation/emploi via un travail éducatif et un accompagnement sur mesure.
- Le dispositif « Propulse » accompagne les jeunes les plus vulnérables pour définir et confirmer leur projet d'apprentissage avec plusieurs immersions en milieu professionnel.

La présence d'un Responsable Territorial de l'Insertion et de l'Emploi (RTIE) et d'un « coach insertion » au sein du CMS des Valmeux permet à la fois l'accompagnement au projet professionnel de bénéficiaires du RSA et le développement de la synergie entre tous les acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire SNA.

Transports en commun. Deux lignes du réseau SNgo sur 6 desservent le QPV de Vernon (lignes 2 et 3). Ces lignes sont desservies de 5h30 à 21h25. Les dessertes sont en correspondance avec les trains (dont le premier train en direction de Paris à 5h53). Les 6 lignes sont également en correspondance entre elles au cœur du réseau à la gare routière, permettant de rejoindre l'ensemble des quartiers (Campus de l'Espace, zone de loisirs, de commerces et d'emploi de Saint Marcel, etc.).
11 points d'arrêt maillent le QPV dans son nouveau périmètre, permettant d'être au plus près de l'ensemble des habitants.

L'Espace Simone Veil à travers les missions citoyennes, conduites depuis plusieurs années, qui ont pour vocation l'immersion en milieu de travail en partenariat avec les services de la ville de Vernon (service événementiel, du service des sports, CCAS…). Ces missions seront l'occasion pour ces jeunes de se responsabiliser, de se confronter au monde du travail avec leurs règles et leurs obligations. Ces missions permettent, en outre, aux jeunes de financer leurs projets individuels afin de faciliter l'entrée dans la vie active : aide au permis de conduire, aide au financement du BAFA. Plusieurs jeunes ont d'ailleurs décroché un job d'animateur grâce à leur mission citoyenne.

L'association l'Abri via sa « Ressourcerie » agréée pour l'accueil de 29 personnes pour 21 ETP.

Les différentes mesures gouvernementales, dispositifs et plans qui ont pour vocation de favoriser l'emploi, l'apprentissage, la formation et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des publics QPV.

Points de vigilance- faiblesses

- Depuis l'incendie du pôle des compétences lors des émeutes de juillet 2023, le retour d'ALFA et de la Mission Locale sur les QPV est peu probable.

- Absence de permanences et d'actions spécifiques de Pôle Emploi sur les QPV.

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Accompagner la résolution des différents freins à l'emploi des publics les plus éloignés

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Préparer les jeunes au monde du travail.
- Renforcer l'accompagnement des publics prioritaires vers l'apprentissage, la formation et l'emploi.
- Lever les freins à la mobilité psychologique et physique pour une visée insertion professionnelle.

7. CADRE DE VIE

Les habitants des quartiers prioritaires sont les premiers acteurs de la vie de leur quartier et de son environnement.
Il ressort de la consultation citoyenne un fort attachement des habitants à leurs quartiers. Toutefois certaines problématiques récurrentes créent des tensions et un sentiment d'abandon.

Les démarches entreprises afin de maintenir, adapter ou améliorer l'espace urbain et le cadre de vie de ces quartiers, nécessite de prendre en compte les attentes et usages des habitants.
Leur association aux travaux et démarches engagés est donc nécessaire pour connaître leurs pratiques et les impliquer davantage.

Cet axe sera principalement traité à travers les programmations de l'abattement TFPB dont l'objectif est l'amélioration du cadre de vie des habitants des QPV.

Ressources

Les QPV de Vernon sont particulièrement bien dotés en **équipements associatifs, sportifs, culturels et en services publics** : Poste, Maison France Service, CAF, permanences CIDFF, centre médico- social dont PMI, Espace Santé, centre social, PRE, ALSH, associations de jeunes (LEEJ, une pensée), des associations caritatives …

Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Ces conventions signées entre l'Etat, SNA, Vernon et Mon logement 27 permettent une mobilisation de crédits importants pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.
Le montant estimatif d'exonération pour 2024 est de 440 000€ (336 000€ pour les Valmeux-Blanchères et 104 000€ pour les Boutardes).
Les actions financées concernent les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien des personnels de proximité,
- sur-entretien (exemple : réparations des équipements vandalisés),
- gestion des déchets et encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,

- concertation/sensibilisation des habitants,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

La Dotation Politique de la Ville (DPV)

La dotation politique de la ville bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées au plan urbain. Cette dotation apporte un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de financer des projets d'aménagement et du développement urbains.

Le programme de requalification des espaces publics, d'accessibilité et de sécurité des quartiers Valmeux et des Blanchères porté par la ville de Vernon.

La ville de Vernon a établi un programme ambitieux de rénovation urbaine des quartiers Valmeux et des Blanchères, d'un coût total de 3,5 millions et qui doit s'étaler jusqu'en 2029.

Place des Animations : rénovation ou remplacement du revêtement, gestion des eaux pluviales, sécurisation de la place avec la mise en place de garde-corps et la reprise des escaliers, embellissement de la place avec le développement d'une végétalisation et d'un nouveau mobilier, contrôle d'accès à l'arrière des commerces, création de places de stationnement et taille des pins du parking.

La Pinède (rue de la Renaissance): amélioration de l'éclairage de la Pinède, rénovation et réorganisation des allées piétonnes, renforcement des contrôles d'accès avec l'installation de nouvelles barrières, la pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles), rénovation des escaliers, du revêtement et gestion des eaux pluviales aux abords du local tenu par l'association Une pensée de Vernon et création d'une piste cyclable.

La Pinède (entre les rues de la Poterie et de la Renaissance) : abattage d'une partie des pins, création d'un parking de 30 places, infiltration des eaux pluviales du parking créé, renforcement de l'éclairage, installation de mobilier urbain et création d'une piste cyclable.

Chaussée rue de la Poterie : rénovation de la chaussée, matérialisation d'une piste cyclable, rénovation et la mise en accessibilité des trottoirs et pose de barrières aux accès pompiers.

Place des Blanchères : rénovation du parking, apport d'aménagements paysagers, infiltration des eaux pluviales du parking, suppression des anciens conteneurs.

Parking Chemin des Valmeux : rénovation du parking tout en préservant les arbres, infiltration des eaux pluviales et rénovation du réseau d'assainissement.

Place Michel-Decorde : création de 6 places de stationnement près de l'école, mise en accessibilité de l'allée centrale, rénovation de l'espace vert, repositionnement du mobilier urbain et rafraîchissement des murets de la place.

ORIENTATION STRATEGIQUE :
Garantir une qualité de vie aux habitants des QPV de Vernon

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Créer des aménagements permettant l'occupations de l'espace public et le développement du lien social.
- Proposer des animations en lien avec l'appropriation du cadre de vie et de l'environnement urbain.

8. SANTÉ

L'enjeu est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux dispositifs de prévention et l'accès à l'offre de soins.
Le Contrat local de santé (CLS) et le Conseil local en santé mentale (CLSM) décline des actions sur cet enjeu et leur articulation avec un atelier santé ville permettra de renforcer les réponses liées aux problématiques des QPV de la communauté d'agglomération sur les axes suivants notamment:

- accès aux soins,
- santé mentale,
- actions de prévention tout au long de la vie.

Ressources

Agence Régionale de Santé de Normandie

La mise en œuvre du Projet Régional de Santé 2023-2028 se traduit par une déclinaison départementale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires en mettant en œuvre des projets concrets.
Les actions prioritaires pour le département de l'Eure sont les suivantes :

- relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- améliorer la santé mentale des Normands ;
- renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- soutenir l'usager comme acteur du système de santé ;

- structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- engager le système de santé normand dans la transition écologique.

En outre, suite au rendez-vous départemental de la santé en quartiers prioritaires, une feuille de route sur la santé issue des travaux réalisés lors des ateliers thématiques définit les axes prioritaires suivants pour les QPV :

- la santé mentale des jeunes
- la santé participative (aller vers et médiation en santé
- les pratiques addictives
- la nutrition (alimentation et activité physique)
- coopérations et dynamiques territoriales (faire liens avec l'ensemble des dispositifs et outils de la politique et réduire les freins à l'accès à la santé liés à la mobilité.

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2022-2027 de SNA décline 3 orientations stratégiques : l'accès aux soins, la prévention tout au long de la vie et la santé mentale.
Parmi ces orientations plusieurs fiches enjeux concernent directement les habitants et professionnels des QPV.

Espace santé des Valmeux de Seine Normandie Agglomération

L'espace santé des Valmeux a ouvert ses portes en avril 2021 au cœur des QPV en raison de données sociodémographiques, des pathologies et des taux de mortalité particulièrement sensibles.

Cet espace propose :
→ en partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine : des consultations de sage-femme une fois par semaine sur rendez-vous et des vaccinations une fois par semaine sur rendez-vous.
→ en partenariat avec la CPAM – UC-IRSA **:** des bilans de santé comprenant une 1ère consultation avec une infirmière (bilan de santé personnalisé et conseil adaptés aux besoins du patient) et une 2ème consultation avec un médecin généraliste (bilan complet, examens complémentaires si besoin et orientation vers d'autres professionnels de santé).
→ en partenariat avec PLANET Patient : de l'éducation thérapeutique du patient pour les personnes souffrant de maladie chronique (diabète, cancer, obésité, maladies cardio-vasculaires...) via des entretiens individuels et des ateliers collectifs.
→ à partir de septembre 2023, en partenariat avec CASEVA (centre d'accueil spécialisé de l'Eure pour les victimes de violences) : des consultations psychologiques de victimes de violences (soutien psychologique, psychothérapie, prise en charge du stress post traumatique) + prise en charge sociale /permanence d'accès aux droits en lien avec le CHES.

L'activité de l'Espace santé en 2022 :

- 437 consultations du médecin généraliste et de l'infirmière dont 54% des personnes en situation de précarité.
- 58 consultations de sage-femme.
- 297 actes de vaccination.

- 174 séances individuelles et 200 séances collectives de Planeth Patient.

Le Plan Ambition Santé du Conseil Départemental de l'Eure

Soutien du Département pour l'implantation de maisons pluridisciplinaires et d'un centre de santé sur le territoire de Seine Normandie Agglomération

La PMI au sein du Centre Médico-Social.

La présence d'un médecin PMI, d'infirmières/puéricultrices et d'un sage-femme permet aux familles du QPV de bénéficier de consultations, pesées et entretiens de prévention de la grossesse aux 6 ans de l'enfant.

ORIENTATION STRATEGIQUE :
Renforcer une politique de promotion de la santé sur les QPV :

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Soutenir la mise en place d'un Atelier Santé Ville.

9. ACCOMPAGNEMENT VERS LA TRANSISTION ÉCOLOGIQUE

Les enjeux environnementaux évoluent dans les QPV depuis quelques années grâce à une prise de conscience nationale relayée par les élus, le tissu associatif et les habitants.
Cette évolution permet d'envisager la composante environnementale, longtemps délaissée, comme un enjeu à part entière de la politique de la ville.

Ressources

Le Plan Climat Air Energie Territoire de SNA

En décembre 2020 SNA a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui se décline en 3 axes :

- « Territoire 100% d'énergies renouvelables en 2040 » : engager le territoire dans la voie de l'autonomie énergétique via la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, l'évolution des comportements…
- Le Plan Alimentaire Territorial **:** développer l'autonomie alimentaire du territoire, en favorisant notamment les productions locales, tout en agissant pour préserver la ressource en eau et en protégeant la biodiversité.
- SN'Anim'actrice de son territoire : sensibiliser et inciter les acteurs du territoire à se mobiliser en faveur de la transition écologique. A travers cet axe, et les 16 actions qui le composent, SNA vise à agir en matière de mobilité douce, de réduction des déchets, d'économie du foncier ou bien de sensibilisation des plus jeunes aux enjeux du changement climatique.

Ainsi plusieurs fiches actions du PCAET de SNA pourront être mises en œuvre sur les QPV.

En outre, de nombreuses actions financées dans le **cadre des conventions d'utilisation de la TFPB** traitent du développement durable (éclairage LED, ateliers SOLIHA, chantiers jeunes relatifs à la biodiversité, à la sensibilisation des éco-geste …)

Le dispositif **« Mon école Durable »** de la ville de Vernon qui s'engage auprès des écoles en faveur du développement durable depuis plusieurs années, en mettant en œuvre une série d'actions en faveur de l'Education au Développement Durable (EDD) :

- stations de tri dans les écoles élémentaires (piles, bouchons, fournitures, cartouches) et mise en place de corbeilles de tri pour les papiers dans toutes les classes et les cours d'écoles,
- alimentation de la restauration scolaire privilégiant les produits bio et issus des circuits courts,
- goûter zéro déchet dans les garderies,
- Midi sans gâchis en partenariat avec SNA….

Cet axe sera traité notamment à travers les actions présentées au titre des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB et à travers le PCAET de SNA.

Ainsi, les projets du contrat de ville feront systématiquement l'objet d'une vigilance sur les objectifs suivants en lien avec le PCAET : sensibilisation des habitants des QPV au développement durable, à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et à l'écocitoyenneté …

Composteur collectif de 1000 litres de l'Espace Laïque Vernonnais mis en place au cœur des Valmeux

De nombreuses personnes font de l'apport volontaire de bio-déchets (habitants et structures).

En outre, sur ce site un jardin partagé a été mis en place depuis deux ans.

Chantiers jeunes 2023 création/entretien de jardins potagers partagés aux Valmeux (action TFPB- Espace Simone Veil)

IV. GOUVERNANCE, PILOTAGE, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

1. Une gouvernance partagée

Sur le plan de la gouvernance, depuis 2015 un travail collaboratif fort perdure entre les services de l'Etat, SNA et la commune de Vernon, notamment avec plusieurs adjoints au maire de Vernon impliqués dans tout le process de la politique de la ville.
Depuis 2018, cette collaboration s'est renforcée avec la mutualisation de plusieurs services de la ville de Vernon et de SNA.
Ainsi, depuis 2018, le directeur du pôle de la cohésion sociale est mutualisé SNA/ville de Vernon et le vice-président en charge de la politique de la ville est adjoint au maire de la ville de Vernon sur les sujets de la jeunesse et du sport.
Des réunions d'évaluation, de concertation, de réflexion ainsi que des rencontres portant sur les stratégies à déployer ont lieu tout au long de l'année avec tous les représentants cités.

2. Les instances de pilotage et d'animation

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est en charge des orientations stratégiques. Il est garant de la cohérence de l'ensemble du projet et a pour objet d'assurer la mise en œuvre du contrat de ville.
Le comité de pilotage co-présidé par le sous-préfet des Andelys et le Président de SNA associe les différents signataires du contrat.

Cette instance :

- définit et mobilise les moyens nécessaires pour mener à bien les programmations annuelles,
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet,
- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet,
- procède aux arbitrages politiques et financiers.

Le COPIL se réunit 1 à 2 fois par an. La préparation des COPIL est réalisée en amont par un comité technique.

Le comité technique

Le comité technique est constitué par les techniciens compétents des différents partenaires signataires du contrat de ville.

Il a pour missions :

- de préparer le travail du comité de pilotage et notamment d'élaborer un programme d'actions annuel en cohérence avec les différentes orientations stratégiques thématiques,
- de coordonner l'instruction, par les services de collectivités compétentes, des projets finançables dans le cadre du contrat de ville.

Il se réunit 1 à 2 fois par an.

L'équipe de Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale

L'équipe MOUS de SNA assure la mise en œuvre opérationnelle, l'animation, l'évaluation du contrat de ville ainsi qu'une démarche projets auprès des opérateurs, et ce en lien avec le délégué du préfet.

L'équipe MOUS

- remplit une fonction de soutien, d'aide et de conseil auprès des porteurs de projets,
- favorise l'émergence et la mise en œuvre de projets/actions répondant aux orientations retenues. Elle mobilise les énergies, impulse les réflexions, incite et encourage les initiatives,
- anime et mobilise le réseau d'acteurs,
- assure l'ingénierie financière et administrative des programmations annuelles du contrat de ville.

L'équipe MOUS travaille sous l'autorité du COPIL contrat de ville.

3. Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Le suivi du contrat de ville

- L'évaluation qualitative et quantitative de chaque action sera réalisée à travers un guide bilan.
  Toutes les actions financées au titre de l'appel à projets du contrat de ville font l'objet d'un bilan annuel transmis au service politique de la ville. A l'appui d'indicateurs définis en amont, ils permettent le suivi de la réalisation des actions et de l'atteinte de résultats obtenus par rapport aux objectifs définis.
- L'évaluation financière de chaque programmation annuelle sera établie à partir d'une matrice financière.
- Le dialogue social. Chaque porteur de projet sera entretenu individuellement au moins une fois par an sur son action en cours, ses résultats, les difficultés rencontrées ainsi que sur son/ses projets à venir, les partenariats à envisager.
  Cet entretien sera également l'occasion de mieux définir le cadre des actions éligibles au contrat de ville et d'apporter de la méthodologie de projet. Ce dispositif sera piloté par la MOUS et associera le délégué du préfet et les autres financeurs concernés le cas échéant.
- Certains projets structurants font par ailleurs l'objet de comités de pilotage et techniques annuels qui permettent de disposer de données plus précises et qualitatives (PRE).

Evaluation du contrat de ville

La démarche d'évaluation comprend 3 temps forts :

- L'évaluation annuelle : il sera organisé un suivi annuel des actions réalisées et des partenariats noués ainsi qu'une collecte de données qui seront colligées via un rapport qui sera présenté lors d'un conseil communautaire.

- L'évaluation mi-parcours réalisée en 2027 : elle doit permettre d'ajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire. Cela permettra d'actualiser les programmes d'actions, notamment avec les dispositions de l'Etat.
- L'évaluation en fin de contrat : qui sera alimenter en autres par les évaluations annuelles et l'évaluation mi-parcours.

V. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La mise en œuvre efficace du contrat de ville découle de l'implication et de l'engagement des signataires : l'Etat, le Département de l'Eure, la ville de Vernon, la Région Normandie, la CAF et Mon Logement27.

Ainsi, chaque financeur du contrat de ville s'engage au bénéfice des habitants des QPV en fonction de ses compétences et de ses politiques de droit commun comme suit :

L'Etat *(document complet en annexe page 63))*

Les engagements de l'Etat porteront sur les axes suivants :

- L'emploi et l'attractivité économique
  Plusieurs leviers sont actionnés : « Quartiers entrepreneurs 2030 ». Aller vers ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, les aider à trouver une formation et leur apporter l'accompagnement dont ils ont besoin est une nécessité. Le développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV.
- L'accès aux services publics, aux politiques de droits commun au travers
  L'éducation à la citoyenneté et les valeurs de la République, la réussite éducative, la culture, la santé et l'accès aux soins, le sport, la sécurité et la tranquillité publique, la proximité, les lieux de vie et de services, le grand âge.

De plus, l'État s'engage pour les quartiers politique de la ville à travers des mesures et dispositifs spécifiques :

- La dotation contrat de ville du programme 147 « Politique de la ville » constituant le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. A titre indicatif, en 2023, la dotation Contrat de ville du programme 147 sur le département de l'Eure est de 1 300 000 €, dont 503 592€ pour le financement des programmes de réussite éducative (PRE).
- Le dispositif Quartiers d'été vise à soutenir des initiatives pour proposer, durant les mois de juillet et août, une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2023 l'enveloppe Quartier d'été du département de l'Eure était de 164 670 €
- La dotation Politique de la ville bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville. En 2023, L'État a financé 1 700 000 € pour la DPV dans l'Eure.
- La démarche de la Cité éducative a vu le jour dans l'Eure en 2021 sur les villes d'Evreux et de Val-de-Reuil. L'objectif est d'assurer un meilleur accompagnement éducatif des enfants et plus largement des familles, allant de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Généralisation des cités éducatives dans les quartiers de la politique de la ville d'ici 2027. L'État a financé 315 000 € / an pendant 3 ans pour chaque cité entre 2021 et 2023.
- Le dispositif Adulte-relais a été mis en œuvre, en 2000. Il est destiné à améliorer les relations entre les habitants et les services publics. Le département de l'Eure bénéficie de 47 conventions adulte-relais.
- L'abattement TFPB dans les QPV permet aux bailleurs et propriétaires de logement situés dans ou à proximité des QPV de bénéficier sous certaines conditions d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers.
- En ce qui concerne les années 2025 à 2030, le dispositif sera reconduit sur la nouvelle géographie prioritaire en suivant le cadre national dont l'évolution est attendue au courant de l'année 2024.

Seine Normandie Agglomération

SNA s'engage à mettre en place des projets spécifiques dans les QPV s'inscrivant dans ses compétences et en particulier dans les champs de l'enfance et de la jeunesse, de la culture, du développement économique, de la santé, de la transition écologique et de l'habitat.
Elle mobilise également des moyens humains au travers ses services, en particulier celui de la politique de la ville (MOUS et EIM).
En outre, elle consacre chaque année une enveloppe de crédits spécifiques à l'endroit des structures répondant à l'appel à projets contrat de ville.

La ville de Vernon

Vernon est pleinement mobilisée dans le cadre du contrat de ville via ses équipements, les subventions attribuées au titre du soutien à la vie associative et à travers ses compétences : éducation, rénovation urbaine (3,5 millions d'euros prévus en faveur des QPV entre 2024 et 2029), sport, culture et jeunesse. Elle mobilise également des moyens humains au travers de ses services, notamment son centre social Simone Veil.

Région Normandie *(document complet en annexe page 70)*

La Région Normandie a adopté en 2017 une politique forte de soutien aux quartiers prioritaires politique de la ville basée d'une part sur le financement des opérations de renouvellement urbain et sur l'appui aux actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés issus de ces territoires. Cette

politique a été réaffirmée en 2020 avec l'adoption en assemblée plénière du dispositif d'aide « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires ».

Les objectifs poursuivis par la Région au sein des quartiers prioritaires sont les suivants :

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale.
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière d'orientation et d'information métiers, de création d'entreprises, de dispositifs jeunesse, d'accès et de promotion à la santé.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030, la Région Normandie renouvelle son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux différents acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville par la poursuite du dispositif adopté en 2020. Ce dispositif régional de *Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires* mobilisable tout au long de l'année permet de financer des actions innovantes dans les quartiers prioritaires répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de ces territoires. Ces initiatives doivent contribuer aux objectifs du contrat de ville et répondre aux enjeux régionaux.
En matière d'investissement, la collectivité régionale poursuit l'exécution de la convention cadre signée en 2018 avec l'ANRU qui permet l'apport de 88 millions d'euros au profit des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (22 quartiers concernés) et également la mobilisation de crédits régionaux complémentaires au travers des contrats de territoire signés avec les EPCI dans les autres quartiers prioritaires.
En complément, la Région Normandie œuvre pour mobiliser particulièrement l'ensemble de ses dispositifs sectoriels en direction des projets portés dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs ciblent notamment les thématiques insertion professionnelle, création d'entreprises, mobilité, santé, formation, culture, entreprenariat, jeunesse et sport, illettrisme, mobilisation des fonds européens, répondant aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.

CAF de l'Eure

Les engagements de la Caf de l'Eure sont en adéquation avec la convention d'objectifs et de gestion que la CNAF vient de signer avec l'Etat pour la période 2023-2027, dont un certain nombre d'objectifs s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caf de l'Eure s'engage à ce titre au travers de sa politique institutionnelle à développer les services aux familles et réduire les inégalités. Elle soutient les familles via des aides individuelles et accordent des aides collectives (prestations de services et/ou subventions) à ses partenaires (collectivités, entreprises ou associations) qui développent des équipements et des services à la population.

Au titre des aides individuelles, la Caf verse des prestations familiales et sociales et au titre des aides collectives, elle verse des subventions d'investissement, de fonctionnement (fonds nationaux ou fonds locaux) et des prestations de service aux gestionnaires de structures qui interviennent dans les domaines de :

- la petite enfance, enfance, jeunesse,
  la parentalité,
- l'animation de la vie sociale,
- l'habitat,
- l'accès au droit,
- l'accompagnement des familles.

L'accueil du jeune enfant : La Caf participe à la création de places d'accueil collectif pour les enfants de 0 à 3 ans et d'accueil individuel (Maisons d'assistantes maternelles avec un plan de financement rénové). L'accompagnement financier est renforcé sur les territoires prioritaires qui sont ceux où la tension est la plus forte entre l'offre et la demande.
Par ailleurs la Caf soutien le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dont l'objectif est de lever les freins au retour à l'emploi des publics les plus fragiles.

Le soutien à la parentalité : La Caf développe une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), accompagnement à la scolarité (CLAS), médiation familiale, aide aux vacances des familles, réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) développement de lieux ressources parentalité).

L'offre enfance jeunesse : La structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires constitue un axe fort de soutien de la Caf. Des dispositifs peuvent être mobilisés pour accompagner la prise de responsabilité, le développement d'un engagement citoyen et l'autonomisation des jeunes et des adolescents. A ajouter le renforcement de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs avec le financement du Pôle ressources handicap et mobilisation de fonds dédiés pour développer les projets handicap sur le territoire.

L'aide au départ en vacances : Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. L'intervention de la Caf vise en particulier les familles qui ne partent pas ou peu pour des raisons financières, qui se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle ou relationnelle. Outre les dispositifs financiers (aides financières, prestation de service ALSH dispositif VACAF...)
Par ailleurs le dispositif Passerelles permet le départ en vacances de familles bénéficiaires de l'AEEH avec un accompagnement spécifique.

Sur le volet de l'animation de la vie sociale : la Caf s'appuie principalement sur les centres sociaux et les espace de vie sociale qu'elle agréé, pour développer des projets qui contribuent à l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, au renforcement des liens sociaux et au développement de la participation des habitants. Elle leur apporte un soutien méthodologique, une expertise dans ses domaines d'intervention et les accompagne dans l'élaboration de projets. Elle mobilise des financements sur fonds nationaux (prestations de service) et fonds locaux pour la mise en œuvre de leurs projets et actions.

Département de l'Eure

Chef de file de l'action sociale, le Département déploie sur l'ensemble du territoire une offre de services visant à répondre aux besoins des Eurois dans les domaines de l'accès aux droits, l'autonomie, la santé, le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance et la famille.

Les Assises des Solidarités ont permis de définir avec les citoyens Eurois, les agents du Département, les partenaires Institutionnels et associatifs un nouveau Pacte Départemental des Solidarités construit autour de 6 thématiques : autonomie, enfance-famille-jeunesse, insertion et lutte contre la pauvreté, habitat-logement, santé, présence territoriale et partenariat.

La création des territoires de solidarité calqués sur les EPCI permet de renforcer la présence territoriale, la transversalité et le partenariat.

A ces fins, les services du Département se tiennent à l'écoute des projets portés par les acteurs du territoire. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux y contribuent chaque fois que le projet est en cohérence avec leurs missions.
De plus, le Département intervient dans le cadre de la prévention spécialisée à travers, notamment l'intervention d'une présence mais aussi du projet URBANIA.

Les services départementaux proposent également des actions en commun aux autres acteurs du territoire, notamment en matière d'actions collectives.

En outre, le Département étudiera toute action innovante sur la thématique de la cohésion sociale, en lien avec son nouveau Pacte Départemental des Solidarités, en complément des actions financées dans le cadre du droit commun.

Enfin, le Département contribue au maximum à l'information de ses professionnels et de ses publics quant à l'offre de service de l'ensemble des partenaires. Il veille à l'information de ses partenaires quant à ses propres offres de services et leurs évolutions, toujours dans le but d'atteindre au maximum la population locale.

Mon Logement27

Mon Logement 27 se mobilise en faveur des QPV à travers notamment les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
Le montant estimatif d'exonération pour 2024 est de 440 000€ (336 000€ pour les Valmeux-Blanchères et 104 000€ pour les Boutardes) en faveur des QPV sur les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien des personnels de proximité,
- sur-entretien (exemple : réparations des équipements vandalisés),
- gestion des déchets et encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des habitants,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Fait à Douains, le

Frédéric DUCHÉ
Président de SNA

Karêne BEAUVILLARD
Présidente de Mon Logement 27

François OUZILLEAU
Maire de Vernon

Alexandre RASSAERT
Président du Conseil Départemental de l'Eure

Simon BABRE
Préfet de l'Eure

Hervé
MORIN
Président de la Région Normandie

Philippe CHARIN
Président de la CAF de l'Eure

ANNEXES

ANNEXE 1
LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

1. LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT DANS LES CONTRATS DE VILLE 2024-2030

Les mesures du plan Quartiers 2030, présentées à Marseille durant l'été 2023 par le Président de la république, puis déclinées et mises en œuvre par le Comité Interministériel des Villes (CIV) de Chanteloup-les-Vignes, en octobre 2023, visent à dessiner de nouvelles perspectives pour les nouveaux « Contrats de ville Quartiers 2030 » et donner plus d'opportunités à l'ensemble des personnes qui vivent dans les quartiers prioritaires.

Ce plan se décline en plusieurs axes qui viennent renforcer les politiques publiques de droit commun pour améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers.

Axe 1 : La transition écologique

Le premier axe sur lequel l'État concentre ses efforts est celui de la transition écologique. Alors que les conséquences du dérèglement climatique apparaissent de plus en plus clairement, les habitants des

quartiers populaires sont les premiers à les subir. Ils vivent dans des logements trop froids l'hiver et trop chauds l'été.

La prolongation du programme « Quartiers résilients » dans le cadre de l'ANRU, en s'appuyant sur les initiatives des élus, permet de lutter contre les îlots de chaleur dans les quartiers, d'améliorer la gestion de l'eau et des déchets ou encore de réduire leur dépendance aux énergies fossiles. L'objectif est de préserver les fonctions essentielles (logement, alimentation, santé, transport, éducation…) quelles que soient les perturbations. Ce dispositif concerne tous les quartiers sujets au NPNRU (dans l'Eure il s'agit de Nétreville à Évreux, du quartier Centre-Ville à Val-de-Reuil, du quartier Les Acacias-La Londe à Louviers et de l'Europe à Pont-Audemer). Au niveau national, 24 quartiers supplémentaires ont été intégrés de manière renforcée à ce programme (dont le quartier du Centre-Ville de Val-de-Reuil).

Le Fond Vert peut aussi être mobilisé pour accélérer la transition écologique grâce à la mesure sur la rénovation énergétique des écoles dans les quartiers de la politique de la ville.

Axe 2 : L'emploi et l'attractivité économique

La formation et l'emploi sont des clés de l'émancipation et de la liberté pour chacun de choisir sa vie. Pour obtenir des résultats concrets sur ce terrain, plusieurs leviers sont actionnés :

- de nouveaux moyens seront alloués au nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise, « Quartiers entrepreneurs 2030 »,
- le programme d'inclusion par le travail indépendant se poursuivra également avec des moyens supplémentaires. Aller vers ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, les aider à trouver une formation et leur apporter l'accompagnement dont ils ont besoin est une nécessité.
- dans ce but un fond mobilisant les associations de lutte contre la pauvreté à cette fin sera lancé et la moitié bénéficiera aux habitants des QPV.
- la mise en place de 30 pactes Plein emploi remplaceront les cités de l'emploi et s'articuleront en cohérence avec France travail.
- Le développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV est maintenu avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV par an d'ici 2027 et 8 000 jeunes issus des QPV ayant bénéficié d'une prépa-apprentissage jusqu'à 2027.
- L'obligation des entreprises titulaires d'un contrat dans le cadre des NPNRU à consacrer à l'insertion professionnelle des habitants éloignés de l'emploi un minimum de 5% des heures travaillées dans opérations financées par l'ANRU et 10% dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

Pour que ces initiatives soient réellement efficaces, il est important aussi de pouvoir compter sur la mobilisation des entreprises, pour embaucher et former des habitants des quartiers. C'est l'objet du programme « Les entreprises s'engagent » pour lequel un objectif de 2000 entreprises de plus est fixé, permettant ainsi d'atteindre 5000 entreprises engagées.

Dans l'Eure le club des entreprises s'engagent a été créé en 2022, actuellement une quarantaine d'entreprises sont signataires et s'engagent en faveur des quartiers prioritaires (accueil des stages de troisième, recrutement d'emplois francs, action de valorisation des métiers auprès des publics scolaires, acheter plus responsable…).

De plus, il est indispensable de renforcer la politique de lutte contre les discriminations afin que certains noms ou adresses ne puissent plus condamner au chômage. Pour cela des opérations de testing massives seront conduites pour traquer les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche au logement ou encore aux prêts bancaires.

Axe 3 : L'accès aux services publics, aux politiques de droits commun

L'éducation à la citoyenneté et les valeurs de la République

L'État sera particulièrement attentif concernant la mise en place d'actions visant l'éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République dans les quartiers de la politique de la ville. Les mesures de droit commun telles que le Service National Universel (SNU), le service civique, les formations « Valeurs de la République et Laïcité » pour les adulte-relais et pour tous les acteurs associatifs qui œuvrent auprès des publics des quartiers doivent être mobilisées. Les démarches de cité éducative intègrent également un groupe de travail sur l'éducation à la citoyenneté afin que les acteurs éducatifs coconstruisent des actions spécifiques à mettre en œuvre dans les quartiers.
De plus, les associations bénéficiant de fonds publics, notamment les subventions de la politique de la ville, doivent s'engager à faire respecter les valeurs de la République dans chacune de leurs actions. Cela se matérialise à travers la signature du Contrat d'Engagement Républicains (CER).

La réussite éducative

L'accès aux services publics, aux politiques de droits commun doit s'appliquer au moins aussi bien dans les quartiers qu'ailleurs. Les quartiers politiques de la ville se caractérisent par une population beaucoup plus jeune que la moyenne nationale. Elle implique une offre de garde d'enfants à la hauteur de ces enjeux, dans le cadre du service public de la petite enfance et un accompagnement renforcé de la parentalité. Les mesures de l'État concernent le renforcement des dispositifs de soutien aux places nouvelles, comme à celles existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil et la pérennisation du kit des 1000 premiers jours dans l'ensemble des QPV. À travers le fond de co-investissement de l'ANRU, l'État participera également au financement de 100 crèches dans les QPV.
L'éducation fait l'objet d'un investissement très spécifique dans les quartiers, notamment dans le cadre de la géographie prioritaire (REP/REP+).
L'engagement porte sur plusieurs mesures :

- renforcer l'accueil des enfants dès 2 ans dans les quartiers,
- le dédoublement des classes en grande section de maternelle, en CP et CE1,
- La mise en place de 208 cités éducatives qui s'appuient sur l'alliance des acteurs locaux. Elles couvrent 385 QPV (soit 25 % des QPV) et l'ensemble des Quartiers de Reconquête Républicaines (QRR) et concernent 2,6 millions d'habitants. Dans l'Eure les villes d'Evreux et de Val-de-Reuil sont dotées d'une cité éducative depuis 2020. Il est prévu de généraliser les cités éducatives dans l'ensemble des QPV d'ici 2027,
- la poursuite de la plateforme monstagedetroisième.fr permettant de faciliter la recherche et l'accès à des stages de troisième de qualité pour les jeunes des QPV,
- l'ouverture en continu des collèges des réseaux d'éducation prioritaires (REP) et REP+ de 8h à 18h,
- favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers des QPV en leur assurant un « zéro reste à charge »,
- enrichir et faciliter l'accueil des élèves du premier degré avec l'ouverture systématique des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaires,
- renforcer l'implantation de campus connectés dans les QPV pour offrir aux étudiants les plus éloignés des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours à distance.

La culture

Promouvoir l'accès à la culture dans les quartiers de la politique de la ville est un moyen de renforcer la cohésion sociale, réduire les inégalités et renforcer le tissu social local. Cela, offre aux habitants des occasions d'apprentissage, d'expression artistique et de rencontres interculturelles, contribuant ainsi au bien être individuel et collectif.
Pour favoriser cet accès l'État s'engage à :

- développer un nouveau plan d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, en particulier le dimanche. Cela se traduira par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités,
- développer des nouveaux partenariats entre établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier les colonies artistiques qui permettent aux adolescentes de développer leur créativité. Aujourd'hui 84 % des QPV ont noué, à minima, un partenariat avec des institutions culturelles,

- encourager l'utilisation du Pass culture par les jeunes issus des QPV,
- multiplier les micro-folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires.

La santé et l'accès aux soins

Parmi les politiques publiques de droit commun, la santé et l'accès aux soins est une priorité :

- augmenter le nombre de centre de santé dans les quartiers. Ces centres réuniront des professionnels de santé, mais aussi des professionnels du psycho-social. La priorité sera d'aller vers les habitants et de les orienter vers les soins dont ils ont besoin,
- améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous »,
- renforcer la médiation et la politique de prévention de santé, notamment à l'école. Dans l'Eure, l'État souhaite la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) dans chacun des contrats de ville.

Le sport

La pratique d'une activité sportive dans les quartiers politique de la ville revêt une importance particulière pour plusieurs raisons. D'abord elle offre aux résidents des quartiers un moyen accessible et souvent abordable d'améliorer leur état physique ce qui peut être crucial dans des contextes où l'accès aux services de santé peut être limité. Ensuite le sport joue un rôle clé dans la création de liens sociaux et la création de communautés. Dans les quartiers politique de la ville ou des défis socio-économiques peuvent être présents, la pratique sportive peut contribuer à renforcer le lien social, favorisant la solidarité, la coopération et le respect mutuel. De plus il offre des opportunités d'inclusion sociale, d'apprentissage de compétences et de développement personnel, offrant ainsi aux habitants des quartiers défavorisés des perspectives positives et des alternatives constructives.

Les mesures en faveur des quartiers :

- labellisation et déploiement de 10 000 clubs de sports engagés d'ici fin 2024.
- Financement de 1 000 clubs sportifs engagés pour qu'ils recrutent et forment 1 000 éducateurs sportifs, avec une aide de 20 000 € par club et par an, sur une durée de trois ans.
- mise en place d'une alliance pour l'inclusion par le sport fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique d'inclusion par le sport. Elle aura pour mission de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labellisation des clubs engagés et évaluer les actions menées.
- Mise en place de 5 000 terrains de sport « Génération 2024 », visant à engager la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport d'ici 2026 dans / ou à proximité des établissements scolaires, dont un tiers des projets seront situés dans les quartiers, soit 100 millions d'Euros sur 3 ans.

La sécurité et la tranquillité publique

La sécurité fait également l'objet d'une attention spécifique avec une série de mesures pour améliorer la sécurité, lutter contre la délinquance et renforcer la réponse pénale :

- une présence policière sera renforcée dans les quartiers,
- intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants, par une approche de terrain pour démanteler les points de deals et par l'action en profondeur des services d'investigation judiciaires et des parquets qui s'attaquent aux réseaux criminels,
- renforcer l'action des forces de sécurités intérieure pour mieux protéger les femmes dans l'espace public et mieux orienter les patrouilles grâce notamment à l'application UMAY pour cibler les zones et les horaires à risques,
- favoriser le rapprochement police-population avec la création des postes de délégué à la cohésion police-population dans les quartiers et en développement la réserve de la police nationale.

La proximité, les lieux de vie et de services

S'agissant de l'accès aux services publics et aux équipements de proximité, au cœur de la cohésion sociale dans les quartiers, l'État a permis depuis 2017 le déploiement de 450 France service, présents en QPV qui couvrent 44 quartiers de reconquête Républicaines et 180 quartiers d'intérêt national du Nouveau

programme de Renouvellement urbain (NPNRU) et dépassent l'objectif initialement de 400. On compte également 67 France service itinérantes ou multi sites dans les QPV. Enfin, 700 conseillers numériques sont mobilisés dans les structures d'emploi implantées en QPV.
Pour l'avenir l'État s'engage à :

- finaliser le déploiement des espaces France service en particulier les Frances service mobiles, tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entreprenariat et en déployant la médiation,
- achever la couverture des QPV en centres sociaux est espace de vie sociales,
- former 2500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique,
- poursuivre le fond de co-investissement de l'ANRU pour créer 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV,
- renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais,
- renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux.

Le grand âge

Historiquement appréhendés sous le prisme de la jeunesse, les QPV sont eux aussi marqués par le vieillissement de la population. Les personnes de plus de 60 ans y représentent 17 % de la population et un tiers des titulaires de bail dans le parc social. Le conseil national des villes évoque un « double stigmate » pour les personnes âgées des quartiers populaires : celui d'être âgé dans un environnement jeune et celui d'appartenir à des catégories de classes sociales modestes et pauvres.
L'État souhaite donc :

- expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âges dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariats entre les bailleurs et les associations, (actions de prévention, de la perte d'autonomie à la fois individuelles et collectives, en insistant sur le renforcement des solidarités).
- flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées en QPV.

2. LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

Dans le département de l'Eure, la politique de la ville est gérée en préfecture, par la Direction de la Coordination de l'Action Territoriale de l'État.

Le bureau politique de la ville, rattaché à cette direction, comprend 3 agents : une cheffe de bureau et deux agents en charge de l'instruction des dossiers de subvention et de la gestion de dispositifs spécifiques. Il assure le suivi des 5 contrats de ville du département en lien avec les collectivités territoriales qui les portent.

Évreux Portes de Normandie :

Évreux	La Madeleine => 10 400 habitants
	Navarre => 1 500 habitants
	Nétreville => 2 100 habitants

Seine Normandie Agglomération:

Vernon	Valmeux-Blanchères, Boutardes, Les Églantiers => 6 000 habitants

Agglomération Seine-Eure

Louviers	Acacias, La Londe, Les oiseaux, Salengro => 1 700 habitants
	Maison Rouge => 1 200 habitants
Val-de-Reuil	Centre-ville => 7 300 habitants
Gaillon	Gailloncelle, Verte bonne, Jardin du bas => 2 000 habitants

Intercom Terres de Normandie

Bernay	Le Bourg le Comte => 1 300 habitants
	Le Stade (Nouveau QPV) => 1 100 habitants

Pont-Audemer Val de Risle

Pont-Audemer	L'Europe => 1 200 habitants
	La Passerelle => 1 300 habitants

Deux délégués du préfet travaillent en lien étroit avec le bureau politique de la ville et sous la hiérarchie de leur sous-préfet d'arrondissement respectifs. Ils interviennent sur les territoires suivants :
- Arrondissement des Andelys : QPV de Louviers, Val-de-Reuil, Vernon et Gaillon
- Arrondissement d'Evreux : 3 QPV d'Evreux.

L'État s'engage pour les quartiers politique de la ville à travers des mesures et dispositifs spécifiques :

La dotation contrat de ville du programme 147 « Politique de la ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit des quartiers prioritaires de la ville. Elle fait l'objet chaque année d'un appel à projet en commun avec les collectivités porteuses des contrats de ville. A titre indicatif, en 2023, la dotation Contrat de ville du programme 147 est de 1 300 000 €, dont 503 592€ pour le financement des programmes de réussite éducative (PRE).

Le dispositif Quartiers d'été vise à soutenir des initiatives pour proposer, durant les mois de juillet et août, une offre d'activités variées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les objectifs visés sont de permettre aux habitants des quartiers de prendre un temps de respiration, de divertissement et de découverte et de prendre un temps de rencontres et de renforcement du lien social. En 2023 l'enveloppe Quartier d'été du département de l'Eure était de 164 670 €

La dotation Politique de la ville bénéficie chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalent dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine par un soutien renforcé aux quartiers de la politique de la ville. Les crédits doivent être attribués en vue de la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement correspondants aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Ainsi, le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des QPV, mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci, dès lors que, conformément à la logique de « quartier vécu », ces équipements et actions profitent aux habitants des QPV. La DPV est une des composantes de l'important soutien de l'État à l'investissement des collectivités locales, en particulier aux côtés de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du fonds vert. En 2023, L'État a financé 1 700 000 € pour la DPV dans l'Eure.

La démarche de la Cité éducative a vu le jour dans l'Eure en 2021 sur les villes d'Evreux et de Val-de-Reuil. L'objectif est d'assurer un meilleur accompagnement éducatif des enfants et plus largement des familles, allant de la petite enfance à l'insertion professionnelle des jeunes adultes par des professionnels du secteur Le principe de ce label réside dans une vraie démarche territoriale multi-partenariale et transversale mobilisant à la fois les acteurs institutionnels et politiques, la sphère familiale et éducative, l'éducation populaire ainsi que l'éducation nationale. Dans l'Eure des groupes de travail thématiques s'appuyant sur les

parcours du livret scolaire ont été mis en œuvre afin de coconstruite des actions répondant aux problématiques des territoires. Les thèmes de ces parcours concernent l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté, la santé, le sport, et l'avenir L'État vise la généralisation des cités éducatives dans les quartiers de la politique de la ville d'ici 2027. L'État a financé 315 000 € / an pendant 3 ans pour chaque cité entre 2021 et 2023.

La démarche Cité de l'emploi a été lancée en 2020. Dans l'Eure, seule la commune de Val-de-Reuil en est dotée. Les Cités de l'emploi permettent de fédérer tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale pour assurer aux résidents des quartiers de la politique de la ville le même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires. Cette mobilisation conjointe, sous le co-pilotage de l'État et de la collectivité, installe des coopérations entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de mieux coordonner et mobiliser les dispositifs existants et recréer de la confiance entre les acteurs et les habitants. Les Pactes pour l'emploi vont progressivement remplacer les cités de l'emploi à partir de 2024.

Le dispositif Adulte-relais a été mis en œuvre, en 2000. Il est destiné à améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les territoires d'intervention des adultes-relais sont les quartiers prioritaires des contrats de ville. Il répond à un double objectif :

- Permettre à un habitant d'un QPV d'accéder à un emploi et également à des formations qualifiantes ou des diplômes lui permettant éventuellement d'envisager une reconversion professionnelle. C'est, en effet, un dispositif de retour à l'emploi et d'insertion.
- Donner un cadre stable aux actions de médiation sociale dans les QPV.

Le département de l'Eure bénéficie de 47 conventions adulte-relais. Chaque adulte-relais bénéficie de la formation « Valeurs de la république et laïcité ». Cette formation est également fortement recommandée à toutes les associations qui œuvrent en QPV.

Le bataillon de prévention a vocation à se déployer dans une liste de 45 quartiers politique de la ville, majoritairement classé Quartier de Reconquête Républicaine (QRR). Le dispositif est partenarial, il est co-porté par la collectivité concernée, le service de prévention spécialisée du territoire et la préfecture. L'objectif du bataillon de prévention est de :

- Prévenir le passage à l'acte
- Apaiser les quartiers les plus exposés à la délinquance juvénile
- Aller vers les jeunes et remobiliser les plus éloignés des institutions
- Retisser le lien éducatif et favoriser l'insertion professionnelle comme citoyenne

Les moyens octroyés par l'état concernent le financement de 3 postes supplémentaires d'éducateurs spécialisés, de 3 de postes de médiateurs sociaux (statut d'adulte relai) et d'un chef de service prévention.

L'abattement TFPB dans les QPV permet aux bailleurs et propriétaires de logement situés dans ou à proximité des QPV de bénéficier sous certaines conditions d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers.

Il existe trois dispositifs en ce sens :

- dans tous les QPV et dans les quartiers ayant bénéficié du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU): l'application d'une TVA à taux réduit (5,5 %) dans le périmètre du quartier et jusqu'à 300 mètres autour (500 mètres pour les 480 QPV concernés par le nouveau programme national de renouvellement urbain - NPNRU) ;
- dans 53 QPV concernés par le NPNRU et possédant un habitat ancien fortement dégradé : l'application du dispositif Malraux, permettant de bénéficier d'une réduction fiscale de 30 % sur des travaux de réhabilitation d'un immeuble ;
- dans tous les QPV : un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % pour les organismes HLM, qui s'engagent en contrepartie à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ce dernier dispositif a été reconduit dans l'Eure sur l'ancienne géographie prioritaire (antérieure au 01/01/2024) pour l'année 2024 par la signature d'avenants aux conventions rédigées en 2016 et à l'approbation de plans d'actions par les bailleurs, les collectivités (ville & EPCI) et les services de l'État.
En ce qui concerne les années 2025 à 2030, le dispositif sera reconduit sur la nouvelle géographie prioritaire en suivant le cadre national dont l'évolution est attendue au courant de de l'année 2024.

ANNEXE 2
CONTRIBUTION DE LA RÉGION NORMANDIE AUX CONTRATS DE VILLE NORMANDS 2024-2030

La Région Normandie a adopté en 2017 une politique forte de soutien aux quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) basée d'une part sur le financement des opérations de renouvellement urbain et sur l'appui aux actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés issus de ces territoires. Cette politique a été réaffirmée en 2020 avec l'adoption en assemblée plénière du dispositif d'aide « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires ».

Les objectifs poursuivis par la Région au sein des quartiers prioritaires sont les suivants :

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale.

- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière d'orientation et d'information métiers, de création d'entreprises, de dispositifs jeunesse, d'accès et de promotion à la santé.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030, la Région Normandie renouvelle son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux différents acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville par la poursuite du dispositif adopté en 2020. Ce dispositif régional de soutien permet de financer des actions innovantes dans les quartiers prioritaires répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de ces territoires. Ces initiatives doivent contribuer aux objectifs du contrat de ville et répondre aux enjeux régionaux.

En matière d'investissement, la collectivité régionale poursuit l'exécution de la convention cadre signée en 2018 avec l'ANRU qui permet l'apport de 88 millions d'euros au profit des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (22 quartiers concernés) et également la mobilisation de crédits régionaux complémentaires au travers des contrats de territoire signés avec les EPCI dans les autres quartiers prioritaires.

En complément, la Région Normandie œuvre pour mobiliser particulièrement l'ensemble de ses dispositifs sectoriels en direction des projets portés dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs, actuellement en vigueur, sont présentés ci-après. Cette liste non exhaustive est susceptible d'évoluer sur la période du contrat de ville. Ces dispositifs ciblent notamment les thématiques mobilité, santé, formation, culture, entreprenariat, jeunesse et sport, répondant aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des quartiers prioritaires normands

Rénovation urbaine et Politique de la ville :

• **Dispositif « Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville »** : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités, les bailleurs et établissements publics pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.

• **Dispositif « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires »** : aide de fonctionnement visant à soutenir les projets innovants à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Contact : Direction de l'Aménagement des territoires politiquedelaville@normandie.fr

Accompagnement à la création d'entreprises

• « Ici, je monte ma boite » : ce dispositif vise à accompagner la création et la reprise d'entreprise et ainsi que la construction du projet de développement des trois premières années.

• Emergence ESS coopérative : ce dispositif vise à accompagner la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de société coopérative de production (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur l'ensemble du territoire normand.

• Le dispositif « Savoir pour entreprendre » : est un parcours de formation 100 % à distance pour accompagner tous les porteurs de projets et les dirigeants d'entreprises depuis moins de trois ans en Normandie accompagnés par « Ici, je monte ma boîte ».

Contact : Direction Economie contact.ess@normandie.f

Droits Culturels

• Droits culturels en territoire normand : ce dispositif accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle locale en priorisant l'accès universel à l'art et à la culture.

Contact : Direction Culture et Patrimoine magali.anger@normandie.fr

Formation Professionnelle

Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois (informations disponibles sur le site Parcours-Métiers):

- Le dispositif SAVOIRS vise à permettre l'acquisition des compétences de base (6 modules : Savoirs essentiels, anglais, universitaire, bureautique, Cléa, Savoir pour entreprendre -voir ci-dessus-).

- Le dispositif #Avenir pour accompagner les demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concourt au même objectif.

- Le dispositif Qualif collectif visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés.

- L'accompagnement des demandeurs d'emploi / étudiants pour se former aux métiers sanitaires et social

- Le kit illettrisme à destination des acteurs de l'accompagnement pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés.

- La formation des salariés en insertion, avec la participation aux coûts de formation des salariés en contrat d'insertion dans les entreprises et associations de l'insertion par l'activité économique

Contact : Direction Formation tout au long de la vie mission.pric@normandie.fr

Mobilités

• « Tempo Normandie » est la gamme tarifaire régionale valable sur le réseau de transport de voyageurs Nomad Train. Elle permet notamment aux jeunes de moins de 26 ans de se déplacer sur tout le réseau Nomad Train à des tarifs attractifs :

➢ Billets à 50% de réduction pour les jeunes de moins de 26 ans sur tous les trajets en Normandie et de/vers Paris,

➢ Voyages en illimité sur un trajet déterminé en Normandie uniquement (abonnements en formule mensuelle ou annuelle).

• « Tempo Emploi Normandie » est un dispositif qui vise à favoriser le retour à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sous conditions). Ce dispositif permet de bénéficier d'un titre de transport aller/retour avec 75% de réduction sur le réseau Nomad Train pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage en Normandie uniquement.

Tous les tarifs et les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site : https://www.ter.sncf.com/

Contact : Direction Mobilités et Infrastructures direction.mobilites@normandie.fr

Jeunesse

• Atouts Normandie est un dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans. Ce dispositif comprend un volet "formation" pour les lycéens (aide à l'achat de livres scolaires et d'équipements professionnels) et un volet "loisirs" pour les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de statut (aide pour l'accès au cinéma, au spectacle, pour une activité sportive ainsi que des bons plans).

• Pass Monde est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des lycéens et étudiants dans le cadre de leur cursus de formation et des jeunes entre 15-25 ans dans le cadre d'un projet mobilité ne s'inscrivant pas dans un cursus de formation (volontariat, projet citoyen).

• Soutien possible pour des actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse : il s'agit d'un soutien à des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, etc.

• Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) : Le CRJ est une instance de participation citoyenne qui permet à ses membres de faire des propositions d'actions à destination des jeunes et de formuler des avis sur les actions jeunesse de la Région. • Atouts Normandie / Projet de jeunes : Il s'agit d'une aide financière pour des pro

• Atouts Normandie / Projet de jeunes : Il s'agit d'une aide financière pour des projets portés par des jeunes et qui participent à l'animation du territoire normand.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports atouts@normandie.fr ; passmonde@normandie.fr

Sport

• Tran'sports en Normandie est un dispositif qui consiste à aider les clubs sportifs sous forme associative à acquérir un véhicule collectif. Ce dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement. Le dispositif « Trans'sports en Normandie » a ainsi pour objectifs de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions, et de développer la sécurité de ces transports tout en prenant en considération les enjeux liés au changement climatique. Le dispositif est pleinement coordonné entre la Région et les 5 Départements normands.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports ServiceSport@normandie.fr

Santé

• Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins : Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires normands en soutenant d'une part les projets de maisons ou pôles de santé accueillant des professionnels libéraux et d'autre part la création de structures de santé fonctionnant avec des médecins salariés.

• Soutien aux initiatives territoriales pour améliorer l'offre de soins en ambulatoire : Le dispositif doit accompagner la politique de promotion de santé, contribuer à améliorer le parcours de santé de la population et faciliter l'accès à la prévention des publics vulnérables.

Contact : Mission santé sante@normandie.fr

Mobilisation des fonds européens dans les quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires peuvent également bénéficier des fonds européens dont la Région Normandie est autorité de gestion, ou la partage avec l'Etat, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen + (FSE+) et le Fonds de transition juste (FTJ). Dans certains territoires, les quartiers peuvent également bénéficier de Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les fonds européens alloués à la Normandie représentent plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027. Véritables leviers au service notamment du développement économique, de l'insertion professionnelle, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré du territoire Normand, les fonds européens irriguent l'ensemble des politiques régionales.

La mise en œuvre des fonds européens en Normandie doit contribuer à :
• une transformation économique innovante : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
• une région éco-responsable : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;
• un meilleur accès à l'orientation et à la formation ;
• un soutien spécifique à la culture et au tourisme ;
• un développement durable des territoires : verdissement/reconversion des friches urbaines, aménagement et requalification des espaces publics en prenant en compte les enjeux environnementaux et d'anticipation du changement climatique, pôles de santé, intermodalité des transports.

La mobilisation de ces fonds européens se fait en réponse aux dispositifs ou appels à projets spécifiques, tout au long de la programmation et en fonction des crédits disponibles et des modalités de sélection des projets propres à chaque dispositif. Les contacts à mobiliser pour ces dispositifs se trouvent dans les directions opérationnelles de la Région, en lien avec les thématiques concernées